



Xenophora

Bulletin de l'Association Française de Conchyliologie

numéro **177** janvier 2022

Prix du numéro: 12 euros
D.L. janvier 2022 CPPAP 0123 G 82662
I.S.S.N. 0755-8198



Direction de la Revue

Eric Monnier ☎ 06 20 27 08 36

e-mail : ericm2007@hotmail.fr

194 Rue du Château des Rentiers 75013 PARIS

Coordination Rédaction

Coordination Composition-Fabrication

Typhanie Belliard ☎ 06 63 87 11 74

Fabrice Prugnaud ☎ 06 10 25 40 37

redaction@xenophora.org

Organisation de la Bourse

e-mail : boursedeparis@xenophora.org

Impression : IMPRIMERIE BUXYNOISE

☎ 03 85 92 05 29

4 place de la Gare - 71390 BUXY

I.S.S.N. 0755-8198 - CPPAP 0123 G 82662

INTERNET

www.xenophora.org



webmaster@xenophora.org

FACEBOOK



Association Française de Conchyliologie

INSTAGRAM



@AFCSEASHELLS

#AFCseashells, #AFCXenophora, #AFCinsitu, #AFCBourses...

ANCIENS NUMEROS

Collection complète jusqu'à fin 2022 (y compris adhésion 2022 et abonnement 2022) : 150 €

Les frais de ports seront à ajouter, veuillez nous contacter par avance pour déterminer les tarifs.

Il est également possible d'obtenir les **numéros épuisés** (1 à 13 inclus, 19, 42, 45, 46, 49, 55, 56 et 57) sur CD ou par envoi électronique.

Prix au numéro :

- XENOPHORA avant 2020 : 5€
- XENOPHORA à partir de 2020 : 12€
- XENOPHORA TAXONOMY : 20€

Pour toutes ces commandes, une seule adresse :

Loïc LIMPALAER

11 Rue de la Poste 60510 HAUDIVILLERS
e-mail : loiclimpalaer@gmail.com

LOCAL AFC - BIBLIOTHEQUE

AFC

7 bis avenue du Gouverneur Général Binger
94100 Saint Maur des Fossés

Des permanences ont lieu régulièrement, pour plus d'informations, consulter le site www.xenophora.org.

MODALITES DE PUBLICATION

Pour toute publication, le texte brut et les photos devront être envoyés séparément. La mise en page sera réalisée par la rédaction afin de garantir une cohérence globale sur l'ensemble de la revue. Le tout est à envoyer à :

Typhanie BELLARD
e-mail : redaction@xenophora.org

Association Française de Conchyliologie 2 Square La Fontaine 75016 PARIS

Présidents d'Honneur
Patrice BAIL & Gilbert JAUX



Président

Eric MONNIER

ericm2007@hotmail.fr

Vice-Président

Fabrice PRUGNAUD

fprugnaud@gmail.com

Secrétaire

Olivier IMBERT

imbertilivier78@gmail.com

Trésorier

Loïc LIMPALAER

loic.limpalaer@gmail.com

ASSOCIATIONS REGIONALES

AFC AQUITAINE

☎ **JOLY** Danièle,
4 Rue Guynemer
33120 ARCAHON
☎ 05 56 83 55 93 e-mail : danièle-joly@laposte.net

☎ **BELLAMY** Erich,
Lieu dit "Poteau de Lannes"
64370 MORLANNE
☎ 05 59 81 62 23 Portable : 06 87 96 55 70
e-mail : a.f.c.aquitaine@wanadoo.fr

AFC EST

☎ **DOREZ** Daniel,
329 Rue de Bâle
68400 RIEDISHEIM
☎ 09 72 81 96 33 e-mail : ddorez68@gmail.com

☎ **COURREGES** Nicole,
16 Rue du Docteur Albert Schweitzer
67640 FEGERSHHEIM
☎ 03 90 29 19 49 e-mail : nicole.courreges@orange.fr

AFC MÉDITERRANÉE

☎ **COLIN** Jean-Marie,
108 Allée de l'Orée
83130 LA GARDE
☎ 04 94 21 16 76 e-mail : jmniloc@orange.fr

☎ **LE BEON** Roger,
Les Jardins des Albizias, 157 Avenue du Dr Schweitzer
83160 LA VALETTE DU VAR
☎ 04 94 20 46 36 e-mail : rlebeon@wanadoo.fr

AFC OUEST

☎ **DELEMARRE** Jean-Louis,
17 Chemin de Porcé
44600 SAINT NAZAIRE
☎ 02 40 53 59 36 e-mail : delemarrejl@yahoo.fr

☎ **VIDEGRAIN** Jean-François,
29 rue des Halles
56000 Vannes
☎ 06 16 20 71 50
e-mail : jean-francois.videgrain@orange.fr

AUSTRALIE

☎ **VULLIET** Thierry,
50 Ingles circuit, Arundel 4214, Queensland, Australia
☎ (+61) 0421 072288 e-mail : thierryvulliet@gmail.com

MAYOTTE

☎ **SCHUBLIN** Eugène,
BP 85 97600 MAMOUZOU
☎ 06 39 69 13 76 e-mail : es.mayotte@orange.fr

DELEGUES REGIONAUX

CENTRE

☎ **LITHARD** François,
La Croix de Vailly
18250 LA CHAPELOTTE
☎ 02 48 26 74 71 e-mail : lithard.francois@neuf.fr

ILE DE FRANCE

☎ **BELLIARD** Typhanie,
77400 DAMPMART
☎ 06 63 87 11 74 e-mail : typhanie.belliard@gmail.com

☎ **PRUGNAUD** Fabrice,
92150 SURESNES
☎ 06 10 25 40 37 e-mail : fprugnaud@gmail.com

NORMANDIE

☎ **MARAGE** Marc,
Résid. Guynemer Appt 11, 5 Rue de la Halle
76500 ELBEUF
☎ 06 49 48 07 52 e-mail : maragemarc@hotmail.fr

OCCITANIE

☎ **VACHON** Philippe,
1 Impasse César Franck
34290 ABEILHAN
☎ 06 16 68 53 94 e-mail : pvachon13@gmail.com

REPRESENTANTS LOCAUX

LA REUNION

☎ **BOBER** Matthieu,
12 Avenue Raymond Mondon, Villa n°10
97420 LE PORT
☎ 02 62 43 40 27 e-mail : matthieu.bober@wanadoo.fr

MARTINIQUE

☎ **CLOVEL** Pierre,
Lot Les Tropiques - Fond Berny, Rue Georges Raveneau
97200 FORT DE FRANCE
☎ 06 96 22 75 45 e-mail : clovel.pierre@gmail.com

POLYNESIE FRANCAISE

☎ **MARTI** Patrick,
98719 TARAVAO TAHITI
☎ 689 87 27 98 43 e-mail : patrickmartitahiti@gmail.com

☎ **BETHOUX** Gérard & Joëlle,
98728 MAHAREPA MOOREA
☎ 689 87 26 42 53 e-mail : jgbethoux@gmail.com

☎ **WARGNIER** Vincent,
98713 PAPETE TAHITI
☎ 689 87 28 54 42 e-mail : wargnier@mail.pf

BRESIL

☎ **CRABOS** Olivier,
Rua Juiz Orlando Heleno de Mello 119,
41650-465 Salvador Bahia
☎ (FR) : 06 13 94 48 57 e-mail : oli170711@gmail.com

ADHESION & TARIF ABONNEMENT 2022

	Adhésion-Membership	Abonnement-Subscription	Total si payé / if paid < 31 dec.	Total si payé / if paid > 1 jan.
France - Europe - DOM - TOM	10 €	45 €	55 €	65 €
Autres pays - Other countries	10 €	55 €	65 €	75 €
Jeunes (Etudiant & -25 ans) - Young People (Student & -25 years old)	5 €	20 €	25 €	30 €
Non adhérent depuis > 3 ans - Not member for > 3 years	10 €	45 €	55 €	55 €

Règlement en Euro à l'ordre de l'A.F.C. soit par Paypal (souscription@xenophora.org), soit par virement bancaire (demander les coordonnées bancaires à souscription@xenophora.org), soit par chèque à l'ordre de l'A.F.C.

Payment in Euro currency only to A.F.C. by Paypal (souscription@xenophora.org), or bank transfer (ask for bank details at souscription@xenophora.org)

Pour toute adhésion, s'adresser à :

Olivier IMBERT
7 rue du Moulin à Vent 78540 VERNUILLET
e-mail : imbertilivier78@gmail.com

Chers adhérents et adhérentes,

Les Rencontres Internationales du Coquillage auront (enfin !) lieu au Centre Culturel de Chelles (20 km à l'est de Paris) le week-end des 26 et 27 mars 2022.

Pour fêter cet évènement après deux ans de disette, un pot de l'amitié sera servi aux adhérents de l'AFC samedi en fin d'après-midi au Centre Culturel.

En attendant cet évènement majeur pour notre association, une mini-bourse aura lieu à Paris (dans l'espace habituel : rue du Château des Rentiers, Paris XIII) le dimanche 23 janvier, une vingtaine d'exposants ont déjà réservé des tables et nous serons heureux de vous y retrouver très nombreux dans une atmosphère détendue et conviviale.

Les bourses de La Garde (83) et de Floirac (33) vous accueilleront, quant à elles, le week-end des 5 et 6 mars 2022. Nous aurons l'occasion de vous tenir informés des autres bourses et manifestations à venir en France et ailleurs.

Malgré la situation sanitaire qui reste tendue et incertaine, les bénévoles de l'AFC en Province et à Paris restent totalement motivés pour organiser ces rendez-vous tellement indispensables.

Le bénévolat est le fondement de notre association depuis ses débuts et il a trouvé une concrétisation extraordinaire avec la publication du nouveau « Compendium of Marine Gastropods » qu'Alain Robin a conçu et réalisé entièrement avec l'aide d'une communauté de collectionneurs, de scientifiques et du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris qui ont fourni les spécimens photographiés. Sa diffusion, à un prix exceptionnel, auprès de nos adhérents, entraîne un travail conséquent pour les bénévoles qui gèrent les commandes et surtout à François Lithard qui s'occupe des envois. Le succès est grand : il ne reste plus qu'une centaine de « Compendium » disponibles pour les adhérents intéressés. Ensuite, il faudra l'acheter au prix public.

Cette opportunité est unique : aucun club de collectionneurs n'a, à ma connaissance, proposé un tel ouvrage de référence à ses membres à de telles conditions. Elle est également rendue possible par les économies réalisées depuis plus d'un an sur la fabrication de nos revues grâce au travail réalisé par notre imprimeur qui est également collectionneur de coquillages et adhérent de l'association.

Au sujet de nos revues, exceptionnellement, *Xenophora Taxonomy*, créée il y a déjà 9 ans, ne paraîtra pas en janvier 2022 en raison d'articles arrivés tardivement, la prochaine édition sera donc celle d'avril.

Le nombre de pages publiées en 2020 et 2021 était supérieur à notre cible de 50 pages par numéro. Nous avons en préparation de belles publications pour 2022. Elles nécessitent beaucoup de travail pour atteindre la qualité que nous nous imposons aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan iconographique.

L'équipe du conseil d'administration vous souhaite une excellente année 2022 ... en espérant la réalisation de vos rêves conchyliologiques les plus fous !

Eric Monnier, Président de l'AFC

- 4 Petite Sortie à Hurghada par Clément Tallet
- 8 Voyage aux Seychelles, Photographier les porcelaines locales par David Toutou
- 12 Une "plongée" à la recherche de coquillages dans le passé zanzibien des Pyrénées Orientales par Alex Trencart
- 15 La protection des mollusques marins et terrestres par Jean-Louis Delemarre et Jean-François Videgrain
- 23 Les coquillages du musée de L'Amiral
- 24 Bourse de Vannes 2021 - les 23 et 24 octobre
- 25 Forum Des Coquillages Actuels
- 26 Reçu au Club par Patrice Bail et Alain Robin
- 31 Interview d'un collectionneur
- 33 Petite Annonce
- 34 32^{èmes} Rencontres Internationales du Coquillage - Informations Pratiques
- 35 Echo... quillages

Couverture : *Bistolida hirundo francisca* (Schilder & Schilder, 1938), Seychelles, D. Toutou



PETITE SORTIE A HURGHADA

CLEMENT TALLET

Amis collectionneurs,

Malgré la COVID, j'ai eu la chance de pouvoir me rendre en Egypte au mois de mars 2021 dans le cadre de mon activité professionnelle.

Malheureusement, une halte un peu courte mais qui m'a permis cependant de faire trois jours de recherches à pied comme en palmes, masque et tuba (PMT), sans excéder trois mètres de profondeur.

Je me suis rendu plus précisément à Hurghada, grand lieu touristique au nord de la Mer Rouge.

La pandémie actuelle a rendu les plages bien désertes ainsi que les hôtels et seuls quelques rares touristes sont venus troubler ces lieux habituellement bondés.

Cependant, le Nord Mer Rouge en cette saison reste frais, guère plus de 22° dans l'eau et pas mieux que 26° à l'extérieur avec un vent prononcé.

Cela restait agréable mais sans combinaison courte, il fallut vite résister au froid pour tenir plus d'une heure, immergé, à fouiller et chercher les coquilles.

Après cette introduction, je commencerai ce récit par mes découvertes sur l'estran.

- Sur l'estran -

La zone où je me situais était en pente douce et malgré le faible marnage, de l'ordre de 0,6 mètre, de grandes étendues s'offraient à moi.

Cet estran en majorité sablonneux était parsemé de petites vasques remplies d'eau avec ou sans algues, je rêvais déjà à de belles coquilles avant même de commencer...

Ces balades m'ont apporté deux surprises que je ne pourrai que décrire, n'ayant pas apporté mon appareil photo ou mon mobile lors de ces escapades.

La première fut la rencontre avec une très belle trace sur sable mouillé mais non immergé où l'animal enfoui labourait littéralement le sable sur 1 mètre de longueur.

N'ayant pas non plus mon petit râteau ou crochet, il n'était pas aisé de plonger mes doigts dans le sable de peur de se retrouver avec on ne sait quelle « bestiole » ... ?

Cependant la passion étant plus forte je pus extraire une magnifique Naticidae *Polinices tumidus* (Swaison, 1840) de 43 mm, en faisant un beau spécimen.

Sa couleur blanche immaculée est toujours un ravissement pour les yeux lorsque l'on ne s'attend pas à trouver une telle espèce.

Désormais, je savais à quoi m'attendre sur de telles traces et le lendemain je pus en récolter une seconde tout aussi belle mais de taille plus standard.

La seconde surprise, et non des moindres, se trouvait dans une petite vasque remplie d'algues, où, sur la tige de l'une d'elles se déplaçait une magnifique *Erosaria nebrites* de plus de 35 mm.

Le plus surprenant, c'est qu'elle était hors de l'eau et c'est son reflet au soleil qui me fit la découvrir facilement, comme un petit trésor !

Je ne m'attendais pas à trouver cette espèce non protégée par un caillou ou rocher et encore moins émergée.

Ci-après les espèces découvertes sur l'estran.



Naticidae Polinices tumidus 43 mm



Erosaria nebrites, 35,1 mm



Variété des découvertes sur l'estran

- Zone classique des 0,5 à 4 mètres -

La phase deux de la recherche était sur la zone classique des 0,5 à 4 mètres en palmes, masque et tuba.

J'ai prospecté sur deux sites différents avec des caractéristiques tout aussi différentes.

La première zone était particulièrement sablonneuse avec quelques parcelles disparates de corail propices à un bon nombre potentiel de coquilles.

C'est ainsi que je pus trouver dans le sable de magnifiques *Tricornis tricornis* typiques du nord Mer Rouge, à savoir très clairs, portant le nom de forme pour les spécimens immaculés ou très clairs de *Tricornis tricornis* f. *indecoratus* (Lorenz & Wiese, 1990) et de bonne taille, en général supérieure à 160 mm.



On pouvait aussi y dégouter quelques cônes classiques comme des *tessulatus*, *aequipunctatus*, *sanguinolentus* ou encore des *virgo* généralement de taille modeste pour l'espèce, guère plus de 70 mm.



Tesselliconus tessulatus, de 23 à 37,5 mm



Punctiliconus aequipunctatus, 39 et 46 mm



Lividoconus sanguinolentus, 28 et 35 mm



Virgiconus virgo, 70,5 mm

Sur la partie corail ou juste à proximité je découvris de petits Fasciolaridae *Fusinus verbinneni* Snyder, 2006 » perchés sur leurs coraux.

Je fus quelque peu déçu de ne rien découvrir d'autre dans cette masse compacte où rien, malheureusement pour moi, ne pouvait être retourné afin d'y découvrir potentiellement des Cypraeidae ou d'autres cônes.



Fusinus verbinneni, de 55,5 à 61,1 mm



Chicoreus ramosus, 115 mm

Mais avant d'atteindre cette zone il y avait depuis le bord vers le large une prairie marine.

J'ai pu y découvrir ainsi un beau *Rhizoconus namocanus* malheureusement à la lèvre abîmée et un *Rhizoconus sumatrensis*.

Cette zone également abritait quelques *Chicoreus ramosus* plutôt de petites dimensions pour l'espèce.

Passée cette prairie une zone parsemée de coraux et de sable me fit enfin espérer la découverte de Cypraeidae mais rien n'y fit, elles furent aux abonnés absents.

Néanmoins, je pus récolter à nouveau un *Fusinus verbinneni* et un *Hermes nussatella* suivi de *Lividoconus sanguinolentus*, *Virgiconus flavidus*.

Cette alternance de « patates » de corail et de sables dans une zone peu profonde fut cependant le meilleur profil pour la récolte.



Rhizoconus sumatrensis, 60,8 mm



Hermes nussatella, 48,2 mm



Ensemble de la récolte en PMT

Pour conclure l'Egypte reste une destination attrayante pour la récolte de coquillages.

Cependant, l'accès se trouve souvent limité aux hôtels et la sécurité globale hors des sentiers battus reste un problème potentiel mais peut réserver de bonnes surprises dans des zones de récoltes vierges...

Espèces récoltées en estran :

- Bursidae *Bursa granularis* (Röding, 1798)
- Cerithiidae *Cerithium caeruleum* (Sowerby II, 1855)
- Cypraeidae *Naria nebrites* (Melvill, 1888)
- Melongenidae *Volema pyrum* (Gmelin, 1791)
- Naticidae *Polinices tumidus* (Swaison, 1840)
- Nassariidae *Nassarius plicatus* (Röding, 1798)
- Nassariidae *Nassarius nodiferus* (Powys, 1835)
- Strombus *Canarium mutabile* (Swaison, 1821)
- Trochidae *Clanculus pharaonius* (Linnaeus, 1758)

Espèces récoltées en palmes masque et tuba :

- Conidae *Puncticulis aequipunctatus* (Dautzenberg, 1937)
- Conidae *Virgiconus frigidus* (Reeve, 1848)
- Conidae *Rhizoconus namocanus* (Hwass in Bruguière, 1792)
- Conidae *Hermes nussatella* (Linnaeus, 1758)
- Conidae *Lividoconus sanguinolentus* (Quoy & Guaimard, 1834)
- Conidae *Rhizoconus sumatrensis* (Hwass in Bruguière, 1792)
- Conidae *Tesselliconus tessulatus* (Born, 1778)
- Conidae *Virgiconus virgo* (Linnaeus, 1758)
- Fasciolaridae *Fusinus verbinnei* (Snyder, 2006)
- Muricidae *Chicoreus ramosus* (Linnaeus, 1758)
- Strombidae *Tricornis tricornis f. indecoratus* (Lorenz & Wiese, 1990)

The image is a screenshot of the Thelsica website. On the left, a vertical banner for 'thelsica.com' features the text 'Site de vente de coquillages de qualité.. Pièces rares et communes' and an image of a small, dark, patterned shell. The main content area has a navigation bar with 'Categories', 'News Shells', and 'Who'. Below the navigation bar, there's a large image of a large, orange, spotted shell. In the foreground, a dark shell with prominent yellow spots is shown. At the bottom, a section titled 'Discover Thelsica NEW SHELLS' displays a grid of various small seashells. The background of the main area shows a rocky coastline with the sea.

VOYAGE AUX SEYCHELLES

PHOTOGRAPHIER LES PORCELAINES LOCALES

DAVID TOUITOU

L'année 2021 fut une année éprouvante pour nous tous. Elle sonna l'arrêt des voyages et des salons. Nous devions partir aux Seychelles en avril 2021 mais ce fut impossible car les frontières étaient « fermées ». Nous avons donc repoussé notre évasion aux vacances d'octobre-novembre.

Se retrouver aux Seychelles fut un moment exceptionnel. Une parenthèse dans une année difficile et un été cauchemardesque pour notre famille. Nous avons ainsi profité de chaque instant. Nous avons eu un temps très agréable qui nous a permis de naviguer vers de nombreuses îles depuis Praslin. Ainsi, nous avons pu nager à Coco, Félicité, Grande Soeur, Petite Soeur, Marianne, Cousin, Cousine, Curieuse et la lointaine Frégate.

L'eau était assez chargée de phytoplancton, zooplancton et méduses. C'est sûrement une des raisons qui attira les requins-baleines dans les eaux seychelloises. Nous avons croisé le chemin d'un premier individu au large de Félicité et avons eu le rare privilège de nager avec lui deux fois. Un moment unique, tant il fut curieux, s'approchant très près de nous quatre.

La deuxième rencontre se fit à Marianne, lors d'une plongée en scaphandre autonome, au palier (six mètres). Deux énormes requins-baleines sont passés tout près de nous. Un moment magique ! Les deux rencontres furent filmées avec ma GOPRO. Une vidéo mélangeant poissons et coquillages sera postée sur la chaîne YOUTUBE prochainement.

Ce qui m'a également réjoui, fut l'extraordinaire développement du corail. Certains récifs, autrefois entièrement morts, sont maintenant à nouveau entièrement colonisés par des madrépores. Un pur bonheur. L'inconvénient est qu'ils recouvrent aussi les plaques de corail mort, il devient alors impossible de fouiller cet habitat.

Le thème du séjour était les porcelaines. Ces dernières années, j'avais délaissé cette famille par laquelle j'ai été initié à cette passion. Ayant décidé d'écrire un livre sur les porcelaines et les olives des Seychelles, qui fera suite à celui sur les cônes de cet archipel, il me fallait photographier chaque espèce vivante pour illustrer l'ouvrage à venir. On peut dire que je pars pratiquement de zéro.

Nous avons pu trouver près de vingt-cinq espèces vivantes durant ces quinze jours : *Cypraea helvola*, *isabella*, *pellucens*, *caurica*, *moneta*, *annulus*, *fimbriata*, *erosa*, *carneola*, *vitellus*, *tigris*, *caputserpentis*, *asellus*, *clandestina*, *scurra*, *hirundo francisca*, *lynx*, *cribraria comma*, *mauritiana*, *depressa*, *nucleus* et *kieneri*.

Deux temps forts : la découverte de trois spécimens de *Cypraea cribraria comma* entre 2 et 6 mètres (environnement granitique) alors que je n'en avais trouvé qu'une seule en vingt ans par dix-huit mètres de fond, puis celle de deux *Cypraea mauritiana*, espèce rare aux Seychelles que je n'avais jamais rencontré.

Mon épouse trouva aussi une *Cypraea arabica* fraîchement morte, espèce assez rare également. On peut noter la découverte d'une *Cypraea depressa*, espèce peu commune aux Seychelles. Ce fut aussi un grand plaisir de que dénicher *Cypraea hirundo francisca* et *Cypraea kieneri*. Ce sont des espèces magnifiques. Deux nouvelles espèces d'olives furent aussi trouvées.

On peut dire que la mission principale (photographie des porcelaines vivantes) fut pleinement remplie !

Evidemment les cônes furent aussi au rendez-vous, nous avons croisé vivants : *Conus nussatella*, *lividus*, *ebraeus*, *chaldaeus*, *distans*, *rattus*, *omaria*, *coronatus*, *aristophanes*, *nanus*, *parvatus*, *miliaris*, *namocanus*, *catus*, *imperialis*, *ganensis*, *geographus*, *moreleti*, *flavidus*, *miles*, *litteratus*, *leopardus*, *virgo*, *distans*, *canonicus*, *frigidus*, *sanguinolentus* et *mascarenensis*.

La plus grosse surprise fut la découverte de deux *Conus omaria* dans un mètre d'eau, en espace lagunaire. C'est une espèce rare (trois en vingt-cinq ans), que je n'avais jamais croisée à moins de 6-8 mètres. C'est mon jeune fils qui détecta le premier spécimen. Vivants, ils possèdent une coloration rose incroyable qui malheureusement s'estompe avec les années.

Plusieurs spécimens du majestueux *Conus ganensis* (des analyses moléculaires non publiées suggèrent que les spécimens des Seychelles appartiennent à la même espèce que ceux présents aux Maldives) furent aussi détectés durant le séjour entre 6 et 10 mètres, dont un gros spécimen d'environ 70 mm. A noter qu'aux Seychelles, les spécimens adultes sont en moyenne bien plus gros que ceux des Maldives.

Durant notre séjour, de nombreuses espèces (dont les cônes et les porcelaines) déposaient ou couvaient leurs pontes.

J'en profite pour lancer un appel. Si vous avez collecté des porcelaines peu communes ou des olives (autres qu'*Oliva caerulea* et *O. mantichora*) aux Seychelles, contactez-moi, cela peut être un complément d'information pour l'ouvrage à venir (2023).

La nouvelle version du livre sur les cônes des Seychelles (première édition : 2019) sera présentée aux Bourses de La Garde et de Chelles. Cette version améliorée est basée sur le modèle choisi pour l'ouvrage que j'ai écrit avec Pierre Clovel sur les cônes antillais (2020). Il rassemble les deux langues (français et anglais) et les planches sont maintenant placées face aux textes pour une lecture plus agréable. En outre, de nombreux spécimens ont été ajoutés aux planches qui s'en trouvent grandement améliorées. J'ai ajouté aussi de nombreux clichés de spécimens vivants et mis à jour la dénomination pour deux espèces (*C. ganensis* et *C. mascarenensis*). Deux nouvelles espèces y sont apparues (*C. eburneus* et *C. granum*). A ceux qui ont acheté la première version et qui désirent la seconde, je proposerais un tarif très attractif mais il faudra absolument venir avec votre exemplaire de la première version.

SEYCHELLES TRAVEL

PHOTOGRAPH THE LOCAL COWRIES

DAVID TOUITOU

The year 2021 has been a difficult year for all of us. It sounded the end of travel and shows. We were to leave for Seychelles in April 2021 but it was impossible because the borders were «closed». We therefore postponed our escape to the October November holidays.

Being in the Seychelles was an exceptional moment. A parenthesis in a difficult year and a nightmarish summer for our family. We took advantage of every moment. We had a very pleasant weather which allowed us to boat to many islands from Praslin. Thus, we were able to swim in Coco, Félicité, Big Sister, Little Sister, Marianne, Cousin, Cousine, Curieuse and the far away Fregate.

The water was quite loaded with phytoplankton, zooplankton and jellyfish. This is surely one of the reasons that attracted whale sharks to Seychelles waters. We crossed paths with a first individual off Félicité and had the rare privilege of swimming with it twice. A unique moment, it was so curious, approaching very close to the four of us.

The second encounter took place in Marianne, during scuba diving, at the end of the dive (six meters). Two huge whale sharks passed close by. A magical moment! The two meetings were filmed with my GOPRO. A video mixing fish and shells will be posted on the YOUTUBE channel soon (1)

What also pleased me was the extraordinary development of the coral. Some reefs, once completely dead, are now again completely colonized by madrepores. A pure happiness. The downside is that they also cover the dead coral plates, so it becomes impossible to search this habitat.

The theme of the stay was cowries. In recent years, I had abandoned this family through which I was initiated to shelling hobby. Having decided to write a book on Seychelles cowries and olives, which will follow the one on the cones of this archipelago, I had to photograph each living species to illustrate the upcoming work. You could say that I started practically from zero.

We were able to find nearly twenty-five living species during these fifteen days: *Cypraea helvola*, *isabella*, *pellucens*, *caurica*, *moneta*, *annulus*, *fimbriata*, *erosa*, *carneola*, *vitellus*, *tigris*, *caputserpentis*, *asellus*, *clandestina*, *scurra*, *hirundo francisca*, *lynx*, *Cypraea comma comma*, *mauritiana*, *depressa*, *nucleus* et *kieneri*.

Two highlights: the discovery of three specimens of *Cypraea cribraria* comma between two and six meters (granite environment) while I had only found one in twenty years at eighteen meters of depth then that of two *Cypraea mauritiana*, rare species in Seychelles that I had never seen.

My wife also found a freshly dead *Cypraea arabica*, which is also quite rare. We can note the discovery of a *Cypraea depressa*, a fairly rare species in the Seychelles. It was also a great pleasure to find *Cypraea hirundo francisca* and *Cypraea kieneri*. They are magnificent species. Two new species of olives

were also found.

We can say that the main mission (photography of living cowries) was fully fulfilled!

Obviously the cones were also there, we came across alive: *Conus nussatella*, *lividus*, *ebraeus*, *chaldaeus*, *distans*, *rattus*, *omaria*, *coronatus*, *aristophanes*, *nanus*, *parvatus*, *miliaris*, *namocanus*, *catus*, *imperialis*, *ganensis*, *geographus*, *moreleti*, *flavidus*, *miles*, *litteratus*, *leopardus*, *virgo*, *distans*, *canonicus*, *frigidus*, *sanguinolentus* et *mascarenensis*.

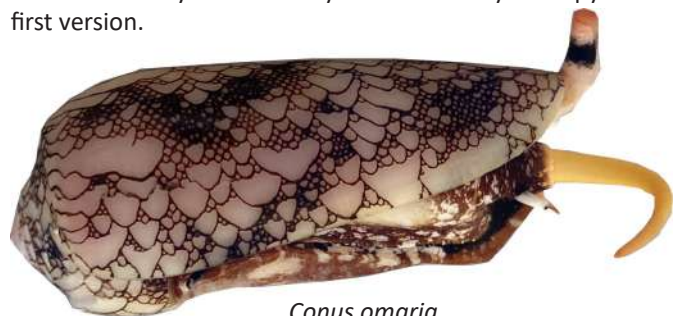
The biggest surprise was the discovery of two *Conus omaria* in a meter of water, in lagoon space. It is a rare species (three in twenty-five years), which I had never met within 6-8 meters. It was my young son who detected the first specimen. Alive, they have an incredible pink coloring that unfortunately fades over the years.

Several specimens of the majestic *Conus ganensis* (unpublished molecular analyzes suggest that specimens from Seychelles belong to the same species as those present in the Maldives) were also detected during the stay between 6 and 10 meters, including a large specimen of about 70 mm. Note that in the Seychelles, adult specimens are on average much larger than those in the Maldives.

During our stay, many species (including cones and cowries) deposited or brooded their eggs.

I take this opportunity to make an appeal. If you have collected unusual cowries or olives (other than *Oliva caerulea* and *O. mantichora*) in the Seychelles, contact me, it may be additional information for the upcoming book (2023).

The new version of the book on Seychelles cones (first edition: 2019) will be presented at the La Garde and Chelles shell shows. This improved version is based on the model chosen for the book I wrote with Pierre Clovel on the Martinique and Guadeloupe cones (2020). It brings together the two languages (French and English) and the plates are now placed in front of the texts for a more pleasant reading. In addition, many specimens have been added to the plates which are greatly improved. I also added many pictures of live specimens and updated the denomination for two species (*C. ganensis* and *C. mascarenensis*). Two new species have been added (*C. eburneus* and *C. granum*). To those who bought the first version and want the second, I would offer a very attractive price, but it will absolutely be necessary to come with your copy of the first version.



Conus omaria



Cypraea comma comma



Cypraea kieneri



Cypraea erosa



Cypraea scurra



Cypraea pellucens pellucens



Cypraea fimbriata



Île / Island : Félicité



1. *Conus ganensis* 67.7 mm
2. *Conus ganensis* 56.6 mm
3. *Conus ganensis* 53.6 mm
4. *Conus sanguinolentus* 40.9 mm
5. *Conus mascarenensis* 71.2 mm
6. *Conus omaria* 49.4 mm
7. *Conus omaria* 40.8 mm

8. *Conus catus* 32.2 mm
9. *Conus catus* 31.0 mm
10. *Conus litoglyphus* f. *seychellensis* 36.9 mm
11. *Conus maldivus* 36.1 mm
12. *Conus coronatus* 28.7 mm
13. *Conus coronatus* 26.1 mm
14. *Conus aristophanes* 29.2 mm

UNE “PLONGÉE” À LA RECHERCHE DE COQUILLAGES DANS LE PASSÉ ZANCLÉEN* DES PYRÉNÉES ORIENTALES

ALEX TRENCART

Tout commence par un coup de fil de mon ami Sébastien avec qui je vais, depuis déjà quelques mois, prospecter les pegmatites et les skarns du département à la recherche de minéraux divers dont le fameux grenat catalan, mais ceci est “une autre histoire” comme on dit.

Au téléphone, il me propose donc une petite virée “fossiles” sur un affleurement du zancéen très confidentiel (et plutôt petit). Le soir même je me rencarde afin d’avoir un maximum d’informations sur cette période pour ne pas paraître trop ignare. C’est ainsi que je découvre le passé plus que tumultueux de notre Méditerranée. Mon imagination se met alors en ébullition avec l’histoire de ce déluge.

Rendez-vous pris au rond-point du village voisin et nous voici arpentant les chemins de vignes, traversant les acacias et autre végétation hostile pour déboucher sur une plateforme humide gris bleutée. “C’est ici notre terrain de jeu” me dit-il ! Effectivement des débris coquilliers de toutes sortes intégrés à l’argile bleue apparaissent. Cet environnement ressemble à s’y méprendre aux fonds sablo-vaseux du large de l’île de Gorée que j’explorais en plongée avec mon épouse durant mes années sénégalaises. Je reviendrai d’ailleurs sur ce point par la suite.

Mon ami, habitué à ce site, me fait un rapide topo sur la façon de s’y prendre pour “prospector” et m’indique les endroits les plus enclins à la présence de certaines espèces que l’on désire rechercher et accessoirement trouver... Nous dé faisons donc les sacs à dos, sortons pioches, piochons, burins plats et massettes sans oublier les bouteilles d’eau pour nous désaltérer le temps de ce travail de forçat.

Il insiste, à forte raison, sur la fragilité des spécimens fraîchement sortis selon la densité de l’argile. Mes premières expériences d’extraction seront terriblement frustrantes ! Imaginez-vous avoir entre vos mains une magnifique mitra de près de 5 millions d’années et qui, par un tout petit coup de doigt malheureux, se décompose en une multitude de petits morceaux retombant au sol. Eh bien ceci m’est arrivé et cela s’est même répété avec d’autres espèces...

Après ces premières expériences malheureuses, je prends le coup de dégager la gangue bien autour du spécimen “récoltable” avant de l’emmailloter dans du papier essuie-tout acheté au magasin de bricolage du coin et de le placer dans une boîte plastique pour le transport. De retour à la maison, il faut donc les laisser sécher, nettoyer aux pinces à poils plus ou moins souples et une fois l’ensemble prêt, il doit recevoir un stabilisateur (j’utilise personnellement du paraloid b72 dilué) ! A chacun ses recettes... La dernière opération (à moins que l’on préfère isoler le spécimen, c’est selon) consiste à tailler la gangue afin de créer une présentation agréable et plaisante.

Je trouve ainsi bon nombre d’espèces (tout ce que l’on peut rencontrer sur les fonds sablo-vaseux) dont certaines maintenant éteintes comme *Bolma meynardi* ou *Semicassis laevigata*, d’autres encore présentes en Méditerranée comme *Apporhais pespelican* ou *Bolinus brandaris* et, beaucoup plus étonnant, des espèces maintenant absentes de Méditerranée

mais encore bien présentes et bien vivantes au Sénégal comme *Aspa marginata* (dont j’ai sorti un exemplaire énorme de 42.63 mm c’est-à-dire à 0.2 mm du WRS...) ! Une preuve encore de l’épisode “déluge” c’est à dire le déversement brutal, sur une période encore mal définie, suite à l’ouverture du détroit de Gibraltar, de l’Atlantique dans la Méditerranée presque totalement asséchée. Certains scientifiques avancent un chiffre de 100 millions de m³ d’eau par seconde de débit ! C’est près de mille fois le débit du fleuve Amazone...

En plus de la faune de gastéropodes et de bivalves en tous genres, il arrive de tomber sur un oursin de l’espèce *Ova canalifera* (toujours présent dans la baie de Banyuls où il vit vers 30/50 m de profondeur dans la vase à turritelles) ou des débris de végétaux (morceaux de bois, traces de feuilles ou beaucoup plus rarement des fruits de résineux) tombés au fond puis rapidement recouverts, probablement charriés par une rivière proche. Ces végétaux sont les plus durs à stabiliser tant ils s’effritent au séchage, mais avec de la patience et plein d’astuces on y arrive sur certains exemplaires (les plus gros...).

Quelques espèces décrites “éteintes” sont particulièrement proches d’espèces encore vivantes que j’ai pu trouver au Sénégal. C’est le cas par exemple pour *Cymatium subcorrugatum* qui ressemble énormément à *Cymatium trigonum* et quelques autres espèces dans le même cas. Après analyse des différentes espèces découvertes, j’en déduis que l’endroit se situait à une profondeur comprise entre 30 et 50 m sur un substrat sablo-vaseux très proche de ce que l’on trouvait autour des épaves sénégalaises du sud de Dakar au large de l’île de Gorée.

Pour ma part les moments les plus excitants ont été de trouver quatre spécimens du genre *Conus* : *Conus brocchii*, *Conus aquensis*, *Conus clavatus* et un petit sp en cours d’étude sans oublier une très belle pomme de pin *Pinus* sp. de 8 cm totalement noire dans un nodule ferrique.

Toutes les identifications n’engagent que moi, tant la difficulté est grande concernant les fossiles. Les ouvrages de référence sont pour la plupart anciens voire très anciens et leur accès très souvent limité voir bloqué, c’est assez regrettable. Il reste le site du MNHN qui m’a rendu bien des services sans oublier les forums (ou fora pour les puristes) qui m’ont beaucoup aidé dans mes recherches et dirigé vers des liens très utiles.

Je tiens à remercier notre Président et ami Eric Monnier qui m’a quelque peu incité à écrire ce petit article qui, j’espère, vous aura un peu transporté dans ces temps reculés voire antédiluviens.

* zancéen : étage inférieur du Pliocène, soit environ 4 à 5 millions d’années.



Le "terrain de jeu"



Bolma meynardi



Apporhais pespelicani



Semicassis laevigata



Bolinus brandaris



Aspa marginata (avec petite empreinte de feuille sur la gangue)



Conus aquensis accroché à *Vermetus arenarius*



Ova canalifera



Pinus sp.



Cymatium subcorrugatum



Conus sp.



Conus brocchii



Conus clavatus

LA PROTECTION DES MOLLUSQUES MARINS ET TERRESTRES

JEAN-LOUIS DELEMARRE ET JEAN-FRANÇOIS VIDEGRAIN

Co-présidents de l'Association ACO (Association de Conchyliologie de l'Ouest)

Délégués Régionaux de l'AFC

POURQUOI ET COMMENT A-T-ON MIS EN PLACE UNE ORGANISATION INTERNATIONALE ET NATIONALE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été créée le 5 octobre 1948 à Fontainebleau (France). L'UICN se présente elle-même comme « la première union environnementale à l'échelle mondiale. Elle a réuni les gouvernements et les organisations de la société civile dans le but partagé de protéger la nature. Elle a pour objectifs d'encourager la coopération internationale et de fournir des connaissances et des outils scientifiques pouvant orienter les mesures de conservation ».

Suite à la création de l'UICN, il a fallu mettre en place une démarche opérationnelle internationale, qui s'est construite plus tardivement dans les années 1970.

Le phénomène de raréfaction, voire de disparition, de nombreuses espèces animales et végétales a été particulièrement mis en évidence au début de ces années 1970, cette décennie ayant été favorable à la prise de conscience de la problématique environnementale, notamment par la production d'un rapport resté fameux dit « Rapport Meadows : les limites de la croissance (ou limits to growth) », produit par le Club de Rome en 1973.

Cela a incité un certain nombre d'états influents, conscients du problème de la perte de la biodiversité à l'échelle planétaire, d'élaborer, en 1973 également, une convention internationale (dite convention de Washington) avec pour objectif de réglementer le commerce international de certaines espèces afin d'éviter leur raréfaction et pour assurer ainsi leur protection. Le pilotage a été confié à un organisme international : la CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora).

L'Europe, pour sa part a complété cette démarche par la mise en place, dès 1979, de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel, dite convention de Berne, entrée en vigueur en 1982. Elle étend sa compétence à l'ensemble de l'Europe et à certains territoires africains, et a été signée par 50 pays et par l'Union Européenne, dans son ensemble. Elle est gérée par un comité permanent au sein du Conseil de l'Europe qui en définit son budget annuel.

Cette convention a probablement constaté que le durcissement de la commercialisation des espèces fragiles n'était pas suffisant, parce que leurs milieux de vie étaient également atteints par les conséquences des activités humaines. Des mesures locales de protection des sites s'imposaient donc en sus de cette démarche et l'Union Européenne a donc élargi la doctrine de protection, en complétant, au niveau européen dans un premier temps, les listes des espèces à protéger. C'est un peu plus tard que la protection des sites a été prise en compte de manière opérationnelle au travers de la Directive Européenne Habitats en date du 21 mai 1992 (Directive EU 92/43).

Il existe par ailleurs, à travers le monde et aux niveaux nationaux et régionaux, des processus et des règlements complémentaires de protection spécifiques de certaines espèces et/ou de leurs milieux de vie ou encore de leur modes de collecte. Ainsi, concernant les mollusques terrestres, la France a mis en place des procédures concernant la récolte, l'achat ou la possession de plusieurs espèces de mollusques terrestres vivant sur le territoire : c'est l'arrêté du 23 avril 2007, qui s'applique aussi à d'autres espèces animales, dont les insectes.

LE FONCTIONNEMENT ET LES OUTILS DES ORGANISMES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE

L'UICN

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) avec son comité UICN - France, association de loi 1901, dresse des états des lieux, formule des recommandations et gère des projets dans le but de faire évoluer les politiques ainsi que les connaissances liées à la conservation de la biodiversité. Ces recommandations aident également à mettre en œuvre des actions pour favoriser la conservation de la biodiversité. Ses membres sont notamment des ministères, des ONG, le MNHN, des associations et fédérations.

Son activité est organisée en 7 programmes thématiques : politiques de la biodiversité, aires protégées, espèces, écosystèmes, éducation & communication, outre-mer et coopération internationale (source UICN - France).

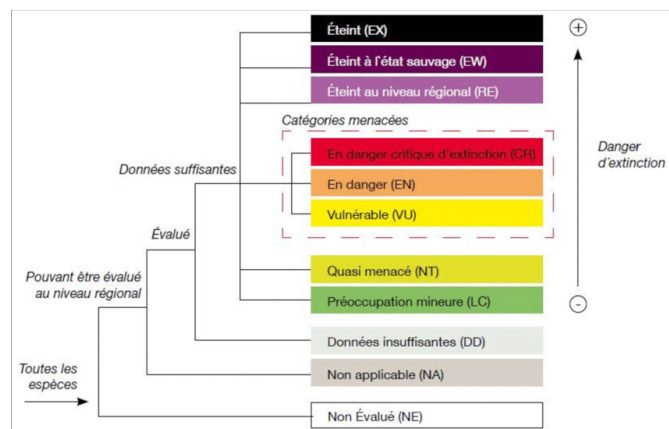
L'UICN a établi et gère des listes d'espèces à protéger : liste « rouge » des espèces menacées en France. « Elle est établie conformément aux critères d'analyse de l'UICN. Elle vise en France à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer. » La Liste rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et l'UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN).

L'UICN a aussi mis en place une liste verte : suivant l'UICN-France, le programme de la Liste verte de l'UICN vise à reconnaître et à accroître le nombre des aires protégées et gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde.

Ces listes ne valent pas engagement et procédure de protection, qui sont pris exclusivement par les organismes désignés pour ce faire (*voir plus loin*). Elles sont indicatives.

Notons que les espèces évaluées ne concernent actuellement qu'un faible pourcentage des espèces recensées, ces mêmes espèces recensées n'étant elles-mêmes qu'un faible pourcentage des espèces existantes. Il reste donc un travail

considérable à effectuer pour mieux connaître notre environnement au niveau planétaire, l'évaluer et mettre en place des dispositions satisfaisantes pour sa sauvegarde.



La CITES

La CITES, ou Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, est un accord international passé entre plusieurs gouvernements.

Cette convention environnementale fournit un cadre juridique international et des mécanismes communs de procédure pour réglementer le commerce international des espèces animales et végétales sauvages.

Son but est de veiller à ce que le commerce international ne menace pas leur survie. Toutes les importations, exportations et réexportations des espèces couvertes par la Convention doivent être autorisées par le biais d'un système de permis et de certificats. Les États adhèrent volontairement à la CITES et sont alors désignés par le nom de « Parties ».

Bien que les Parties soient légalement liées par la CITES – autrement dit qu'elles ont l'obligation de l'appliquer – cette convention ne remplace pas les législations nationales. En réalité, elle fournit un cadre à respecter par chaque Partie, celle-ci devant ensuite adopter sa propre législation afin de garantir l'application de la CITES au niveau national. (source DRIEAT)

La France est membre de la CITES, convention dont les principes sont transposés en droit européen par le règlement N° 338/97 du 9 décembre 1996 (voir plus loin).

Les espèces inscrites aux annexes de la CITES

Les dispositions de la CITES couvrent actuellement environ 30 000 espèces végétales et 5 000 espèces animales. Ces espèces sont réparties en trois annexes, en fonction du degré de menace que le commerce représente pour elles.

L'annexe I

Elle comprend environ 600 espèces animales et 300 espèces végétales considérées comme menacées d'extinction : le commerce de spécimens de ces espèces n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles, à des fins scientifiques ou pédagogiques par exemple.

Il s'agit, par exemple, du tigre (*Panthera tigris*), ou encore

de la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*). Il n'y a, à ce jour, que quelques espèces de coquillages inscrits à l'annexe I et notamment : ACHATINELLIDAE - *Achatinella* spp, CEPOLIDAE - *Polymita* spp. et d'autres espèces appartenant aux UNIONIDAE.

L'annexe II

Elle comprend environ 4 400 espèces animales et 29 000 espèces végétales : ces espèces ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais leur commerce doit être contrôlé afin d'éviter une utilisation incompatible avec leur survie. Pour ce qui concerne les coquillages, on trouve dans cette annexe : MYTILIDAE : *Lithophaga lithophaga*, UNIONIDAE : *Cyprogenia aberti*, UNIONIDAE : *Epioblasma rangiana* – inscrit comme *E. torulosa rangiana*, UNIONIDAE : *Pleurobema clava*, TRIDACNIDAE : toutes les espèces de la famille, NAUTILIDAE : toutes les espèces de la famille, STROMBIDAE : *Lobatus gigas* – inscrit comme « *Strombus* », CAMAENIDAE : *Papustyla pulcherrima*.

L'annexe III

Elle contient environ 160 espèces animales et 10 espèces végétales, protégées dans au moins une Partie, ce pays ayant demandé aux autres Parties de la CITES de l'aider à en contrôler le commerce. Il n'y a pas à ce jour à notre connaissance de coquillages inscrits à l'annexe III de la CITES.

Les entités nationales en charge de l'application de la CITES

La CITES impose aux États Parties de désigner un ou plusieurs organes de gestion, qui délivrent les documents, une autorité scientifique, qui conseille l'organe de gestion selon l'état de conservation des espèces, et des services de contrôle.

En France, l'organe de gestion est le Ministère en charge de l'environnement représenté par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en régions métropolitaines (ou la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France : DRIEAT) et les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en Outre-Mer.

L'autorité scientifique est le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Les organismes de contrôle sont les services douaniers aux frontières et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et récemment l'Office Français de la Biodiversité – l'OFB créé le 1er janvier 2020 et dépendant du Ministère de la Transition Ecologique, sur le territoire national.

Le site Internet de la CITES (cites.org) contient une section intitulée *Informations et contacts nationaux* dans laquelle on peut trouver les coordonnées des organes de gestion, de l'autorité scientifique et des services de contrôle de chaque Partie à la CITES. (source : DRIEAT)

La transposition des exigences de la CITES au droit européen concernant le commerce intra-communautaire

Le règlement de base européen qui définit la transposition en droit européen de la CITES est le règlement CE - 338 du conseil du 9 décembre 1996. Il sert, entre autres choses, à réglementer à l'intérieur de l'Union Européenne, le commerce des espèces figurant à ses annexes A et B et C, qu'elles soient

ou non européennes.

L'ensemble des espèces inscrites à la Convention CITES est repris dans les quatre annexes du règlement européen :

L'annexe A

Elle regroupe les espèces les plus menacées. Le commerce des espèces y figurant est par principe interdit.

Les annexe B et C

Elles listent des espèces soumises à des règles particulières en termes de soin, d'hébergement et de certification de la licéité de leur origine. Certaines espèces dites envahissantes y sont également mentionnées.

L'annexe D

Elle comporte des espèces non inscrites à la CITES pour lesquelles l'Union Européenne assure une surveillance des volumes d'importation.

Les Dérogations

Selon l'article 8.1 du règlement CE n°338/97 du Conseil du 9 décembre 1996, l'utilisation commerciale d'espèces inscrites à l'annexe A du même règlement est strictement interdite.

Néanmoins, certaines dérogations sont possibles.

Une dérogation générale à cette interdiction existe pour les spécimens travaillés acquis avant 1947 : la vente est alors possible sans CIC (Certificat Intracommunautaire CITES) sous réserve que le vendeur puisse justifier de cette date d'acquisition.

D'autres dérogations, au cas par cas, nécessitent la délivrance d'un CIC (Certificat Intercommunautaire CITES) sur la base de justificatifs à produire :

- les spécimens qui ont été importés avant l'interdiction de commerce,
- les spécimens qui ont fait l'objet d'un permis d'importation autorisant l'utilisation commerciale,
- les spécimens d'animaux avec le statut « né et élevé en captivité », conformément au chapitre XIII du règlement (CE) n°865/2006 du 4 mai 2006, ce qui correspond aux codes source C ou D,
- les spécimens de végétaux avec le statut « reproduit artificiellement », conformément au chapitre XIII du règlement (CE) n°865/2006 du 4 mai 2006, ce qui correspond au code source A,
- les spécimens dont la finalité de l'utilisation commerciale est bénéfique pour la conservation de l'espèce ou la recherche biomédicale. (source : DRIEAT)

Le statut des territoires dépendants des États membres de l'Union européenne

Ces territoires sont-ils considérés comme des pays tiers ? On distingue 2 catégories au sein de ces territoires.

Les régions ultra-périphériques (RUP) sont considérées comme faisant partie de l'Union européenne. Permis d'importation, d'exportation ou certificats de ré-exportation ne sont donc pas nécessaires pour les mouvements en provenance ou

à destination de :

- la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte (France) ;
- les Îles Canaries (Espagne) ;
- les Açores et Madère (Portugal).

Les pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM) ne sont pas considérés comme faisant partie de l'Union européenne. Permis d'importation, d'exportation ou certificats de réexportation sont par conséquent nécessaires pour les mouvements en provenance ou à destination de :

- la Polynésie française, les Terres australes et antarctiques françaises, la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Saint Barthélémy, St Pierre et Miquelon, les Îles Wallis et Futuna (France) ;
- Anguilla, les Bermudes, le Territoire antarctique britannique, le Territoire britannique de l'océan Indien, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïman, les Îles Falkland, Montserrat, les Îles Pitcairn, la Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud, le territoire de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, les Îles Turques et Caïques (Royaume-Uni) ;
- les îles d'Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint Eustache et Saint Martin (Pays-Bas) ;
- le Groenland (Danemark).

Le droit lié aux « objets personnels »

Pour certains spécimens à base d'espèces inscrites à l'annexe B, selon l'article 57.5 du règlement CE n°865/2006 de la Commission, aucun document n'est requis pour leur importation et leur réexportation.

Considérés comme des effets personnels, ils comprennent, pour ce qui concerne les coquillages, par exemple, au maximum par personne :

- 3 coquilles de lambis (*Lobatus gigas*)
- 3 spécimens de bécotiers géants (TRIDACNIDAE), de maximum 3 kg au total, un spécimen pouvant être une coquille intacte ou deux moitiés d'un même spécimen.

Si un seul de ces articles dépasse la quantité mentionnée ci-dessus, un document CITES est nécessaire pour l'ensemble des spécimens CITES et il faudra un certificat de réexportation pour les 3 articles.

Certaines Parties à la CITES ont émis des objections à la mise en œuvre de la dérogation « objets personnels » comme, par exemple, la Chine, l'Indonésie, la Thaïlande, la Turquie, le Kazakhstan ou les Émirats Arabes Unis. Par conséquent, un document CITES est requis pour l'exportation d'objets personnels à base d'espèces de l'annexe B vers ces pays. (source DRIEAT).

L'obtention d'un document CITES

Depuis fin 2011, la procédure est dématérialisée à l'aide de l'application i-CITES accessible à l'adresse suivante : cites.application.developpement-durable.gouv.fr.

Il faut préalablement s'inscrire sur cette application afin d'ouvrir un compte. Une fois ce compte ouvert, vous pourrez faire vos demandes en ligne à l'aide du guide du demandeur et des différentes fiches pratiques disponibles sur le site d'infor-

mation de l'application : cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr.

Les spécificités du commerce intracommunautaire

Ce commerce regroupe les mouvements commerciaux à l'intérieur d'un État membre de l'UE ou entre plusieurs États membres de l'UE. En raison de l'établissement du marché unique européen, les contrôles frontaliers à l'intérieur de l'Union Européenne n'existent plus et les biens peuvent généralement circuler et être échangés librement au sein de l'UE.

Par conséquent, aucun permis ou certificat n'est par principe nécessaire à l'intérieur de l'UE pour la circulation des spécimens soumis à restriction.

Cependant, chacun des États membres dispose pour autant individuellement au titre de la réglementation, du pouvoir d'imposer des restrictions sur la détention, la commercialisation et le transport de certains spécimens au sein de l'UE.

L'utilisation commerciale de certaines espèces pourra être interdite au sein de l'Union Européenne si la preuve ne peut être fournie aux autorités compétentes des États membres qu'elles ont été acquises (et introduites dans l'UE, le cas échéant) conformément à la législation en matière de conservation des pays concernés. (*source : Commission Européenne*)

En commentaire de ces dispositions, telles qu'expliquées par la Commission Européenne, il semblerait que l'UE ne soit pas très à l'aise avec la contradiction de l'obligation de respecter le libre échange intracommunautaire et celui de l'obligation de preuve de détention et de limitation de la détention, tel qu'exigé par la CITES. Espérons que ce point pourra être prochainement éclairci à l'avenir.

Pour résumer

Au niveau européen, les espèces protégées sont ainsi regroupées au sein d'annexes allant de A à D dont il faut également tenir compte pour l'application de la CITES au sein de l'UE, au lieu des trois instaurées par la convention internationale.

Les annexes A, B et C correspondent à peu près aux annexes I, II et III de la CITES.

L'annexe D - dont il n'existe pas d'équivalent dans la CITES - est souvent désignée comme la liste de surveillance : il s'agit de surveiller les flux des espèces en question et de prévenir toute menace due au commerce.

La seconde différence concerne les importations de spécimens d'espèces inscrites à l'annexe B depuis un pays tiers en direction d'un État membre de l'Union Européenne : celles-ci nécessitent la délivrance d'un permis d'importation par cet État membre. (*source : DOUANES/DRIEAT*)

Enfin, la réglementation de l'UE couvre aussi bien le commerce intérieur (mouvements commerciaux à l'intérieur d'un État membre ou entre plusieurs États membres de l'UE) que le commerce international avec des États n'appartenant pas à l'UE ; la CITES ne réglemente que le commerce international.

La réglementation européenne liée à la convention de Berne du 19/09/1979

En sus de la convention de Washington et de sa transposition en droit européen Règlement CE - 338 du conseil du 9 décembre 1996, l'Union Européenne a mis en place une réglementation complémentaire visant à protéger l'espace écologique communautaire et d'autres espèces non mentionnées dans la Convention (NDLR : CITES) précitée.

Elle dispose de 4 annexes :

Annexe I - Espèces de flore strictement protégées.

Annexe II - Espèces de faune strictement protégées.

Annexe III - Espèces de faune protégées.

Annexe IV - Moyens et méthodes de mise à mort, de capture et autres formes d'exploitation interdits.

On y note dans son Article 5 des mesures restrictives :

Pour l'Annexe II :

Il y est spécifié : « ... seront notamment interdits, pour ces espèces » (NDLR : *figurant à cette annexe*) :

« ... a. toutes formes de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle »,

« ... b. la détérioration ou la destruction intentionnelles des sites de reproduction ou des aires de repos »,

« ... e. la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés, et de toute partie ou de tout produit, facilement identifiables, obtenus à partir de l'animal, lorsque cette mesure contribue à l'efficacité des dispositions du présent article. »

Pour l'Annexe III :

Il y est spécifié « b. l'interdiction temporaire ou locale de l'exploitation, s'il y a lieu, afin de permettre aux populations existantes de retrouver un niveau satisfaisant » ;

« ... c. la réglementation, s'il y a lieu, de la vente, de la détention, du transport ou de l'offre aux fins de vente des animaux sauvages, vivants ou morts. »

L'annexe II comprend à ce jour plusieurs espèces de coquillages :

GASTROPODA : *Dyotocardia* - *Gibbula nivosa* (Med.) - *Patella ferruginea* (Med.) - *Patella nigra* (Med.) - *Monotocardia* - *Charonia rubicunda* (= *C. lampas* = *C. nodiferum*) (Med.) - *Charonia tritonis* (= *C. seguenziae*) (Med.) - *Dendropoma petraeum* (Med.) - *Erosaria spurca* (Med.) - *Luria lurida* (= *Cypraea lurida*) (Med.) - *Mitra zonata* (Med.) - *Ranella olearia* (Med.) - *Schilderia achatidea* (Med.) - *Tonna galea* (Med.) - *Zonaria pyrum* (Med.) - *Stylommatophora* - *Caseolus calculus* - *Caseolus commixta* - *Caseolus sphaerula* - *Discus defloratus* - *Discus guerinianus* - *Discula leacockiana* - *Discula tabellata* - *Discula testudinialis* - *Discula turricula* - *Elona quimperiana* - *Geomalacus maculosus* - *Geomitra moniziana* - *Helix subplicata* - *Leiostyla abbreviata* - *Leiostyla cassida* - *Leiostyla corneocostata* - *Leiostyla gibba* - *Leiostyla lamellosa*.

BIVALVIA : Unionoida - *Margaritifera auricularia* - Mytiloida - *Lithophaga lithophaga* (Med.) *Pinna pernula* (Med.) - Myoida - *Pholas dactylus* (Med.)

Note : Méd = coquillage de Méditerranée.

L'annexe III comprend à ce jour trois espèces de coquillages :

GASTROPODA : Stylommatophora - *Helix pomatia*

BIVALVIA : Unionoida - *Margaritifera margaritifera* - *Microcondymaea compressa* - *Unio elongatulus*

La Directive Européenne « Habitats »

La Directive Habitats est la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 ; elle concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages. La Directive a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité au sein de l'Union Européenne.

Pour cela, elle vise à recenser, protéger et gérer les sites d'intérêt communautaire, présents sur le territoire de l'UE.

Les sites concernés participent à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore, et/ou contribuent de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région « bio-géographique » considérée.

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000. Pour ce qui concerne les mollusques, les sites sont donc de deux ordres : les sites Natura 2000 Mer en France ou à l'outre-mer et les sites terrestres sur lesquels on trouve des mollusques à protéger.

Tout intervention humaine sur les sites Natura 2000 nécessite donc au préalable de faire une évaluation des espèces qui y vivent, afin de prendre les mesures locales de préservation ou de protection nécessaires.

Il est à noter que seuls les sites de type Natura 2000 sont concernés, au sens d'une sorte de « sanctuarisation ».

Il faut donc considérer la démarche de protection liée à la Directive Habitats comme un premier pas dans une démarche de protection plus étendue.

Les protections aux niveaux nationaux et locaux des espèces et des habitats

Des règlements nationaux et locaux particuliers apportent souvent des compléments de protection permanente ou non, comme sur les périodes de collecte, les conditions de pêche ou de collecte.

On peut citer par exemple, l'arrêté du 23 avril 2007 fixant « les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection » qui est un texte complémentaire et d'application, au niveau national, des textes européens et internationaux existants (conventions de Washington et Berne).

En France, la collecte de coquillages et des autres espèces sous-marines est interdite avec un scaphandre autonome,

quelle que soit la destination de la collecte, sauf obtention d'une licence spéciale (cas des coquilles St Jacques, des ormeaux, et des huîtres, par exemple). Ce mode de pêche est souvent respectueux de l'environnement et préférable à la pêche industrielle, s'il est pratiqué dans de bonnes conditions.

De façon générale, lorsque la pêche ou la collecte de coquillages est pratiquée pour des activités de loisirs, il faut l'exercer correctement (pas de ratissage, remise en l'état des cailloux déplacés, petites quantités, bonne taille, etc.) suivant les consignes locales, les règlements municipaux et les arrêtés préfectoraux locaux.

Ainsi, pour certaines espèces, des règles spécifiques peuvent s'appliquer pour définir des quotas ou des périodes de collecte (coquilles St Jacques, escargots terrestres, ormeaux, etc).

Il faut donc toujours bien se renseigner sur la réglementation locale ou nationale applicable. Nous en donnons quelques exemples :

L'île Maurice

La collecte des coquillages est tolérée seulement pour les coquillages morts se trouvant dans la zone intertidale (Government Notice N° 95 de 2006) et à condition de ne pas en ramasser plus de 10.

La Tasmanie

Toute collecte de coquillages y est interdite, y compris le ramassage de coquillages sur la côte. De nombreux panneaux rappellent cette règle sur le littoral et aux abords des plages.

La Guadeloupe

L'arrêté n° 2002 / 1249 / PREF / SGAR / MAP définit les méthodes de pêche autorisées et interdites, ainsi que les zones de pêche. La pêche et la vente des casques (*Cassis flammea*, *Cassis tuberosa*, *Cassis madagascariensis*) sont interdites et celles de *Lobatus gigas*, figurant à l'Annexe II de la CITES, très réglementée et réservée à des pêcheurs professionnels disposant d'une licence.

L'île de Mayotte

En plus du bénitier repris à l'annexe II de la CITES, plusieurs arrêtés préfectoraux complètent la liste des espèces locales à protéger : l'arrêté N° 481/DAGC du 4 décembre 1980 pour les casques et tritons et l'arrêté N° 347/DAF pour l'espèce *Terebralia palustris*.

La Nouvelle-Calédonie

Les territoires Nord et Sud ont légiféré sur la protection de certaines espèces de coquillages, escargots terrestres, nautilus et coraux.

Deux décisions de protection ont été prises. Deux listes d'espèces protégées existent, que l'on peut consulter sur Internet, et qui comportent des restrictions plus ou moins sévères en matière de collecte, détention, transport et commercialisation :

- Liste des mollusques protégés en Nouvelle-Calédonie -

Province Sud par délibération N° 04-2009/APS du 18 février 2009. Annexe 2

- Liste des mollusques et coraux protégés en Nouvelle-Calédonie - Province Nord. Journal officiel du 15 mai 2001.

EXEMPLES DE PROTECTION D'ESPÈCES MARINES ET TERRESTRES

La protection de *Papustyla pulcherrima* (I. Rentsch, 1931)



Photo libre de droits - source : Wikipedia

Papustyla pulcherrima est un escargot arboricole, de la famille des CAMAENIDAE, endémique de l'île Manus en Papouasie Nouvelle-Guinée. Il vit dans le feuillage des arbres situés dans les forêts humides côtières. Son statut de conservation de l'UICN le désigne depuis 2015 comme une espèce quasi-menacée (NT).

Sa couleur vert émeraude est due à la nature de son periostracum, sinon la couleur de la coquille serait jaune. Son attrait esthétique en a fait une espèce convoitée par certains collectionneurs et son commerce, qui a été assez intense, aurait pu favoriser son déclin, eu égard à sa relative rareté et à son habitat restreint, si sa protection n'avait pas été décrétée par son classement dans l'annexe II de la CITES. A ce titre le commerce international de *Papustyla pulcherrima* est interdit sauf dérogation. Il est rappelé que le commerce international des spécimens des espèces inscrites à l'Annexe II peut être autorisé, par dérogation, et doit dans ce cas être couvert par un permis d'exportation avec un certificat CITES.

La protection de l'escargot de Quimper – *Elona quimperiana* (Férussac, 1821)



Photo presqu-ile-de-crozon.com

Sa distribution se limite à l'Ouest de la Bretagne et à la côte Nord de l'Espagne. Un de ses principaux prédateurs est un coléoptère, un carabe qui dévore ses parties molles. Il vit dans le Nord de l'Espagne et en Bretagne, où on le trouve dans les forêts humides et denses, mais aussi dans les bocages. A ce titre, son plus grand risque est de voir son habitat pollué ou dégradé, dans les zones de culture ou boisées du fait des activités humaines.

L'escargot de Quimper fut, dès 1979, l'une des premières espèces de mollusques à bénéficier d'un statut de protection sur le territoire français. En dépit d'interrogations sur la pertinence d'une telle mesure et au vu de son abondance dans son aire de distribution, en Bretagne en particulier, ce statut lui a été conservé depuis lors.

Son statut de conservation défini par l'UICN est LC (préoccupation mineure) et, pour autant, l'arrêté pris au niveau national en date du 23 avril 2007 confirme les interdictions pour *Elona quimperiana* et pour certains autres mollusques terrestres, en ce qui concerne « la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel ».

À l'échelon européen, l'espèce est citée dans les annexes II et IV de la Directive Habitats. Pour mémoire, l'annexe II dresse la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. L'annexe IV fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire pour lesquelles les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte.

L'escargot de Quimper est également cité depuis 1982 dans l'annexe 2 de la convention de Berne, suite à sa ratification du 1^{er} juin 1982, au titre des espèces strictement protégées qui confirme donc les interdictions de prélèvement, de détention, et de commerce.

La protection du lambis - *Lobatus gigas* (Linnaeus, 1748)

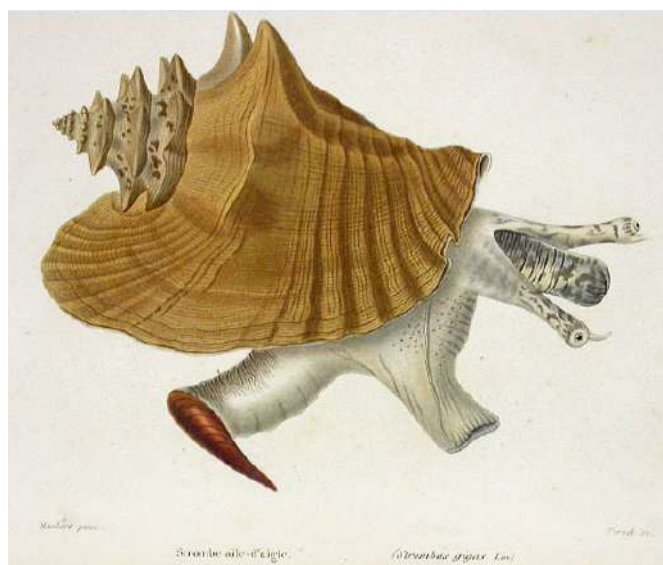


Photo libre de droit

Lobatus gigas est un coquillage géant originaire de la mer des Caraïbes, et présent des Bermudes jusqu'au Brésil par les

Antilles, de la famille des STROMBIDAE. Il sert essentiellement à la consommation humaine locale depuis les temps préhistoriques. Il broute les herbiers à faible et moyenne profondeur.

S'il n'est pas généralement en danger, sa surpêche fragilise sa présence en de nombreux endroits. De ce fait, il a été classé dans l'annexe II CITES et sa pêche est strictement réglementée localement. Il est soumis par ailleurs aux restrictions de commerce international lié à son appartenance à l'annexe II.

Il n'est pas pour autant dans la liste des espèces en danger de l'UICN. À part l'homme, ses principaux prédateurs sont les tortues, les crustacés et les poissons. Il souffre aussi de la pollution provenant des activités humaines agricoles et industrielles littorales.

Le *Lobatus gigas* est un acteur important dans les chaînes alimentaires littorales des Caraïbes et de l'Atlantique Ouest.

Il est toléré pour les Antilles Françaises de l'exporter, au titre de bagages, avec un quota de trois spécimens « fendus » au maximum, pour des collections personnelles.

La protection de *Pinna nobilis* (Linnaeus, 1758)



Photo de Jean-Louis Delemarre

Le coquillage bivalve *Pinna Nobilis*, de la famille des PINNIDAE, est endémique de la mer Méditerranée. Sa taille peut être importante et atteindre plus de 1 mètre. Il s'attache au fond via un byssus autrefois récolté (en tant que soie de mer) et vit caché dans des herbiers à faible profondeur.

Pinna nobilis est assez sensible à la pollution et est confronté à des organismes pathogènes comme « *Haplosporidium pinnae* » qui ont décimé récemment plusieurs populations locales en Espagne et en Grèce, notamment.

Par ailleurs, *Pinna nobilis* a été soumis à des prélèvements importants de pêche et est également fragilisé par les ancrages de mouillage des bateaux de plaisance et autres embarcations.

Il a été classé en danger critique (CR) par l'UICN en 2019. Au sein de l'Union Européenne, il est inscrit à l'annexe II liée à la Convention de Berne (peut-être avec une erreur de nom ou d'espèce avec *Pinna pernula* syn. de *Pinna rudis*, protégée également) et de ce fait est strictement protégé. Tout prélèvement, détention, commerce est donc strictement interdit.

Il est également inscrit dans l'annexe 4 de la Directive habitats 92/43/EEC.

CONCLUSIONS

Force est de constater l'extrême complexité de l'organisation de la protection des espèces actuellement mise en place. Nous ne pouvons souhaiter que sa simplification pour les années à venir. Faire utile et facile, c'est notre souhait commun. Utile, en réglementant là où il y a réellement la nécessité de le faire, c'est à dire en agissant sur les causes premières de la perte de la biodiversité. Facile, en faisant le plus simple et le plus compréhensible possible, ce qui suppose que les nombreux acteurs dans la chaîne d'actions et de décisions nous donnent une vision la plus claire possible des enjeux.

Ainsi, entre le fait d'avoir voulu réglementer la collecte et la vente des porcelaines « niger », comme l'a fait en 2001 la province Nord de la Nouvelle-Calédonie et l'interdiction temporaire de la pêche des *Lobatus gigas* aux Antilles, l'année dernière, pour laisser respirer ce coquillage, on peut légitimement trouver qu'une de ces deux actions est meilleure que l'autre.

Agir sur les causes premières de la perte de la biodiversité marine, cela suppose que l'on améliore la connaissance des espèces marines comme les coquillages, leurs biotopes, leurs modes de vie et leurs interactions. Il y a donc un travail à faire d'urgence pour disposer de meilleures informations qui pourront statuer sur la fragilité réelle des espèces. L'UICN a donc un travail immense à poursuivre, puisque la plupart des espèces décrites ne sont pas ou peu renseignées sur ces points et qu'il reste énormément d'espèces à découvrir.

Il faudra à l'avenir agir plus sur les causes des destructions des habitats et prendre ainsi des décisions politiques courageuses. Les adhérents de l'AFC, collectionneurs ou non, auront certainement un rôle à jouer en échangeant leurs expériences et leurs compétences avec les organismes en charge de la gestion et du contrôle pour la biodiversité.

Il est clair qu'à l'avenir, il faudra nous attendre à voir les règles se durcir : espérons que ce durcissement ne sera pas effectué à notre détriment en activant des actions de façade, pour éviter d'affronter les problématiques réelles.

Les collectionneurs ne sont pas, en effet, à l'origine de l'extinction des espèces de coquillages.

Néanmoins, ils doivent montrer l'exemple et effectuer des collectes raisonnées et en respectant les règles établies, même si certaines d'entre elles peuvent toujours être améliorées.

Sitographie et bibliographie

Sitographie :

UICN : <https://uicn.fr>

Liste rouge de l'UICN : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2021/07/tableaux-liste-rouge-mollusques-continentaux-de-france-metropolitaine.pdf>

Liste verte de l'UICN : <https://uicn.fr/aires-protegees/la-liste-verte-des-aires-protegees/>

CITES - annexes : <https://cites.org/fra/app/appendices.php>

CITES - convention Washington : <https://cites.org/fra/disc/text.php>

Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 09/12/96 : https://aida.ineris.fr/consultation_document/31269

UE - Convention de Berne : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=104>

Directive Habitats : https://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective/index_en.htm

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/besoin-d-un-document-cites-r1203.html>

MNHN : <https://www.mnhn.fr/en>

INPN (National Inventory of the Natural Heritage) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/presentation-inpn>

Douanes : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/especes-de-la-faune-et-de-la-flore-sauvages-menacees-dextinction>

OFB : <https://ofb.gouv.fr>

Bibliographie :

- Mollusques de Mayotte - Matthias Deuss - Georges Richard - Norbert Verneau - Les guides naturalistes de Mayotte - 2013 - pages 48 et 49
- Panorama sur la diversité des Conidae en Polynésie Française - Georges Richard - Michaël Rabiller - pages 152 et 153
- Xenophora N° 67 : Jean-Pierre Sidois - Espèces marines protégées sur l'ensemble du territoire français

afa

Association Francophone d'Arénophilie

Notre bulletin en PDF :

- Articles sur le thème du sable
- Photographies
- Portraits des membres
- Forum

Cotisation annuelle : 20 €

www.la-passion-des-sables.net

Informations (présidente) :

Laurence Robert-Grandpierre

Ch. de la Clé-des-Champs 6

CH-2022 Bevaix

Suisse

Mail : Lrgpch@yahoo.ca

Treasures Islands

TREASURES ISLANDS

Private Collection Switzerland

Gemstones and Shells

Proces Exceptionnelles

Caquillages de Collection et Pierres Précieuses

Caquillages et Pierres Rares

info@treasuresislands.net
www.treasuresislands.net

LES COQUILLAGES DU MUSÉE DE L'AMIRAL

ERIC MONNIER

C'est à l'occasion de La bourse de coquillages de l'ACO à Vannes que j'ai décidé de passer une semaine en Bretagne. Cela m'a permis de découvrir des lieux sublimes tels que Carnac, la presqu'île de Quiberon, la Pointe du Raz et bien sûr le musée de l'Amiral.

Ce n'est pas la première fois que nous évoquons dans notre revue le musée de l'Amiral de Penhors-Plage, Pouldreuzic dans le Finistère. Notre ami Guy Segalen en est le concepteur/réalisateur et guide. Plus de 12 000 coquillages sont magnifiquement présentés dans de nombreuses vitrines réparties dans neuf salles d'exposition.

Les oiseaux marins de nos côtes, ainsi que les requins, crustacés, échinodermes, coraux et autres créatures marines sont également très bien présentés dans ses collections.

Nous recommandons vivement à nos adhérents la visite de cet extraordinaire musée moderne et interactif en bord de mer et de Guy, son chaleureux propriétaire.

www.museedelamiral.com

Tél : 02 98 51 52 52



BOURSE DE VANNES 2021 - LES 23 ET 24 OCTOBRE

COMITÉ DE L'ACO

Après quelques hésitations sur sa tenue, suite au contexte sanitaire pas facile et avec un peu de prudence dans son organisation, la bourse s'est enfin déroulée comme prévu, après l'annulation au dernier moment de celle de 2020.

Avec un linéaire de 200 m de tables et plus de trente exposants, la salle a été vite remplie et quelques candidatures de dernier moment ont même dû être refusées. Cette bourse désormais annuelle sera donc renouvelée dans les années à venir, compte tenu du témoignage de l'intérêt porté par les visiteurs et les exposants.

Cette bourse a la particularité de réunir non seulement les passionnés de coquillages, mais aussi de fossiles et de minéraux, bruts ou transformés. Cela permet d'échanger entre experts et amateurs dans ces différents domaines scientifiques. On a ainsi vu des conchyliologistes revenir les mains chargées de belles pièces minéralogiques ou de quelques fossiles, marins ou non.

Pour les coquillages, on chuchote que de belles espèces ont changé de main durant cette bourse.

Cette année, plusieurs membres de l'ACO se sont aussi mobilisés pour répondre au grand public, dont beaucoup d'enfants, pour leur expliquer ce que contient la mer en matière de biodiversité et comment les biotopes et les chaînes alimentaires fonctionnent. Merci à Jean-Marc Morel, à Jean-Louis Delemarre et à Sylvie Le Bot, notamment, d'avoir assuré cette mission pédagogique et d'avoir contribué au débat scientifique sur les espèces locales (armé, pour l'un d'un pied à coulisse électronique pour l'occasion...). Le besoin d'information du public est devenu une constante dans ce type d'événements, qu'il ne faut pas négliger, si nos délégations régionales veulent accueillir de nouvelles et jeunes recrues.

Ambiance amicale donc à Vannes ces 23 et 24 octobre, avec un bon repas dans un sympathique restaurant gastronomique le samedi soir et la dégustation de quelques huîtres locales au petit bar-restauration rapide tenu par Didier Laz et ses aides zélées, Maryvonne et Marie-Annick. On ne limite donc pas la conchyliologie au seul domaine de la collection : on peut l'étendre à l'envi au domaine gustatif en matière de bivalves...

L'ACO a aussi profité de cet événement pour tenir, comme à l'habitude, son Assemblée Générale en présence d'Eric Monnier. A noter que ce sera maintenant Sylvie Rodriguez-Le Bot, qui assurera les fonctions de Secrétaire, en remplacement de Jean-François Trichard, démissionnaire.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la communication sur les réseaux sociaux et aux lycées et collèges de la région de Vannes d'avoir contribué à faire venir des familles avec enfants, qui se sont apparemment régalingées de leurs découvertes sur place.

N'oublions pas non plus de remercier Raymonde qui, ancienne organisatrice de séminaires, s'est occupée des inscriptions et des règlements et n'a pas arrêté de scanner, en plein courant d'air durant ces deux jours, les codes-barres des passes sanitaires.

A l'année prochaine !





Le forum a été créé en février 2009 pour permettre le dialogue et l'échange entre passionnés, l'évolution des connaissances des « forumeurs » et l'accès à cette connaissance à tous ceux qui en seraient désireux. Le fondateur, né en avril 1994 poursuit des études supérieures qui l'éloignent momentanément du forum. Il n'en reste pas moins l'administrateur fondateur. Il est très rapidement rejoint par de nombreux amateurs de coquilles qui lui apportent une certaine expertise (et même une expertise certaine).

Le « staff » est aujourd'hui composé comme suit :

Des administrateurs

Ils détiennent le plus haut niveau de responsabilités et le plus haut niveau de contrôle sur tout le forum et peuvent en contrôler toutes les facettes.

Contrairement aux idées reçues, ils n'ont pas accès aux messages privés autres que les leurs et ceux qui leur sont adressés.

Des modérateurs

Chacun, invité, utilisateur, modérateur, expert, administrateur, accède librement au forum. Il a droit au respect qu'il soit débutant ou expert. Le but est le partage et l'amélioration de nos connaissances. Nul n'est censé donner conseil ou ligne de conduite à qui ne le demande pas. Le respect de la liberté d'autrui est primordial.

Les modérateurs sont des utilisateurs choisis par les administrateurs pour veiller au respect de la charte des membres et au bon fonctionnement du forum. La modération se fait a posteriori. Les messages sont donc postés directement dans le forum sans intervention préalable des modérateurs ou administrateurs.

Les modérateurs n'ont pas nécessairement vocation à être des experts. Ils doivent en revanche être très présents, mesurés et respectés. Chacun s'est engagé à être impartial et juste dans le débat, à tempérer son opinion personnelle afin qu'elle n'entache pas son jugement, et à ne pas faire que rappeler à l'ordre les participants hors-sujet.

Des experts

L'expert bénéficie des mêmes autorisations que le modérateur pour son domaine d'expertise généralement restreint à une ou deux familles. L'expert a l'autorisation sans l'obligation puisqu'il ne s'est pas engagé.

Des utilisateurs

Sans utilisateur pas de forum, juste un club d'amis. Plus de 2300 personnes se sont inscrites sur le forum, certaines fidèles depuis plus de dix ans, certaines brillantes, actives, très présentes, amatrices ou simplement curieuses, toutes de même importance et animées de la même passion.

Le forum est une œuvre collective où tout le monde a le

droit de donner son opinion librement à condition de respecter certaines règles élémentaires. On s'y exprime en français même si pour cela il faut utiliser un traducteur.

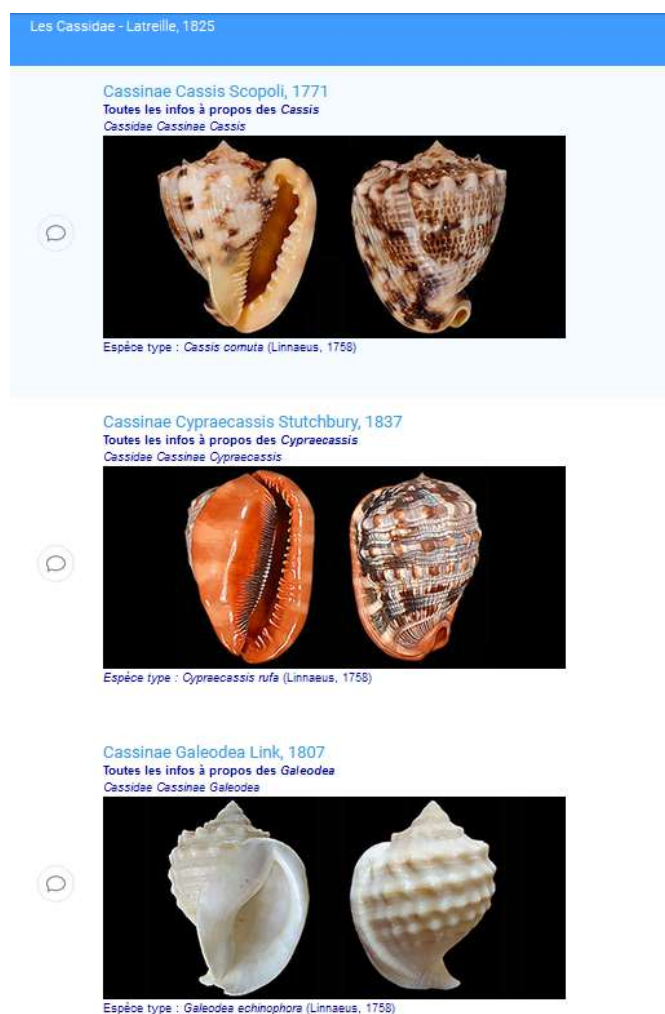
Le forum, sans prétention scientifique, essaye toutefois de s'en rapprocher le plus possible. Il est sans aucun doute critiquable et critiqué mais... C'est juste parce que vous n'en faites pas encore partie et n'y avez pas encore partagé votre passion.

Les mois de janvier et février seront davantage consacrés aux **Cassidae**, mars aux **Chamidae**.

Les mois d'avril et mai seront consacrés aux **Volutidae**, juin aux **Cardidae**.

Vous l'aurez compris, le but de cette présentation est de vous amener à contribuer à compléter ces familles, à aider à l'identification des espèces qui ne le sont pas, à corriger celles qui éventuellement seraient mal identifiées, en un mot à partager cette belle aventure.

A suivre ...



Découvrez la suite sur le forum...

Le forum vous présente ses meilleurs pour 2022, prenez soin de vous.

L'équipe de modération.

REÇU AU CLUB

PATRICE BAIL & ALAIN ROBIN

Gloria Maris Vol. 50(3) Décembre 2020

Aart Dekkers et Henk Dekker décrivent une nouvelle espèce de *Phos* des Philippines, *Phos palogai* et le compare à *Phos miculus*. Yves Terryn fait une révision du genre *Hastula* et décrit une nouvelle espèce *Hastula willemfaberi*. Nos amis espagnols F. Rubio et E. Rolàn nous présentent deux nouvelles *Ammonicera* bien visibles sous un microscope. Aart Dekkers fait la description de *Rostellaria turcki*, une nouvelle espèce qu'il compare au fossile *R. sumatrensis* et propose un nouveau genre *Tenuitibia* pour accueillir *Rostellaria martini*.



Rostellariella turcki
© Gloria Maris



Microphos palogai
© Gloria Maris

Gloria Maris Vol. 60(1) Avril 2021

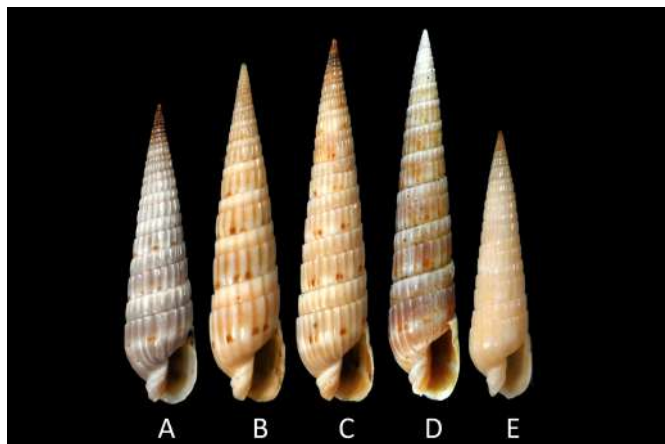
Il vous faudra une bonne binoculaire ou mieux un microscope pour examiner les nouvelles espèces de *Spiniphiline* décrites par Frank Swinnen ou les onze nouvelles espèces d'*Orbitestellidae* de l'Indo-Pacifique décrites par F. Rubio et E. Rolàn.

Gloria Maris Vol. 60(2) Aout 2021

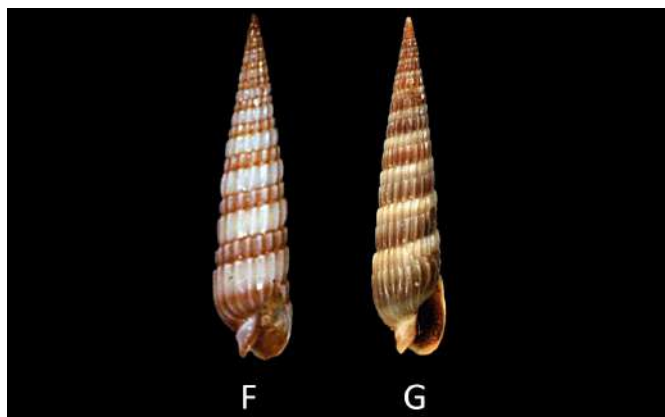
Ce numéro fera la joie des térébristes avec la description de très nombreuses espèces de térébres.

Yves Terryn et des collègues pakistanais font une révision des térébres des côtes pakistanaises et du Golf Persique. Seul de son côté, Yves fait une révision du complexe *Duplicaria duplicata* et décrit 21 nouvelles espèces : *Duplicaria kellydhondtae*, *verhaeghi*, *hiluntunganensis*, *darwinii*, *ivanmarrowi*, *exmouthensis*, *slacksmithae*, *vandammei*, *lovelli*, *timcordelli*, *barrywilsoni*, *peroni*, *stevemarshalli*, *casuarina*, *zanzibarica*, *faustinatoi*, *gianluigi*, *arenosa*, *monsecourorum*, *Punctoterebra coralmarensis*, *Terebra takauensis*. Un plus pour notre bibliothèque.

Toutes ces nouvelles espèces sont abondamment illustrées. Un petit bémol toutefois : les térébres sont assez monomorphes vues de loin et gagneraient à être illustrées avec des photos centrées sur les deux premiers tours grossis et l'apex pour mieux les différencier.



A - *Duplicaria zanzibarica*
B - *Duplicaria faustinatoi*
C - *Duplicaria gianluigi*
D - *Duplicaria arenosa*
E - *Duplicaria monsecourorum*
© Gloria Maris



F - *Duplicaria casuarina*
G - *Duplicaria ivanmarrowi*
© Gloria Maris

Enrico Schwabe propose un nouveau genre *Schizoprochiton* en lieu et place du genre *Schizoproctus* préoccupé. G. Bello et V. Antunes nous décrivent en 13 photos la lutte de deux *Octopus vulgaris* pour s'approprier de la nourriture d'un casier. Cet événement a été photographié par 17 m de fond au large des côtes atlantiques du Portugal.

Mari Bodon et de nombreux collègues italiens essaient de démêler l'imbroglia de l'invasion des cours d'eau d'Italie du nord par des bivalves du genre *Corbicula*.

Un nouvel Eulimidae, *Melanella orientalis*, est décrit des eaux de la Méditerranée orientale par F. Agamemnone, P. Micali et F. Siragusa.

Enfin E. Zulian et E. Quagiotto nous signalent la présence de *Mytilopsis leucophaeta* sur les côtes italiennes.

Conchylia 51(1-2) Juin 2021

Une nouvelle *Austroharpa*, *A. mikharti*, nous est présentée par Felix Lorenz, plus petite et plus étroite que *A. punctata*. C'est une espèce ex-pisce pêchée par 80 m de fond au large d'Albany, Australie du Sud. Felix décrit aussi *Darioconus larini-orum* du nord de la Mer Rouge. On laissera aux spécialistes des cônes le soin de différencier cette nouvelle espèce des *D. aulicus*, *cathya* ou *michelcharlesi* ... Toujours dans les Conidae, F. Lorenz décrit *Nitidoconus fraserorum* du Mozambique qu'il compare à *N. boeticus* d'Indonésie ou *N. montillai* des Philippines.



Austroharpa mikharti © Conchylia



Darioconus larini-orum
© Conchylia

Roland Houart et Felix Lorenz présentent leur dernière découverte *Chicomurex vaulberti* de l'île Maurice qu'ils comparent à plusieurs *Chicomurex* du Pacifique dont *C. laciniatus*

ou *C. turschi*.



Chicomurex vaulberti
© Conchylia

Trois nouvelles espèces de Mitridae sont décrites par Maxwell Marrow, toutes de l'Australie occidentale (North West Cap et Port Hedland).

David et Kevin Monsecour et Felix Lorenz décrivent un nouveau *Morum* du Queensland, Australie. *Morum morrisoni* n.sp. est plus grand que *Morum grande* et possède une structure dorsale très différente.

Hugh Morrison décrit *Ficus vosi* qui a une sculpture très fine comparable à celle de *F. ficus*. Cette nouvelle espèce est collectée à Rowley Shoals au large de Broome, W. Australie.



Ficus vosi
© Conchylia

Falsimargarita renkeri est décrite par Winfried Engl. C'est une espèce polaire que vous aurez du mal à collecter : il vous faudra aller par 70° de latitude nord et plonger à près de 1400 m pour en trouver une. L'AFC offre un *Xenophora* en vrai chocolat à qui en pêchera une personnellement.

Archiv für Molluskenkunde 149(2) Décembre 2020

Un groupe de scientifiques russes et vietnamiens étudie la diversité et les relations entre les différentes espèces d'Ovulidae des eaux peu profondes du Vietnam.

Antonio Bonfitto décrit une nouvelle espèce bathyale d'Epitoniidae *Gregorioiscula federicoi* de Mer Rouge.



Gregorioiscula federicoi
© Archiv für Molluskenkunde

Elena Sayeko et Yoshihiro Akiyama étudient les relations entre diverses espèces d'Unionidae du Japon.

Enrico Schwabe et Boris Sirenko entreprennent la révision du genre *Subterenochiton*, de petits polyplacophores de taille inférieure à 10 mm qui font apparaître leurs différences au microscope électronique.

Une nouvelle espèce de Geomitridae, *Candidula conglomeratica*, est décrite par Marco Brodon & al. Elle a été découverte récemment en Ligurie (Italie du Nord) et l'analyse de son ADN l'a clairement distinguée des autres espèces du genre.

J. Hutchinson, H. Reise et B. Schlitt étudient le comportement des organes reproducteurs de *Deroceras ceconi*, une limace italienne récemment introduite en Allemagne.

Archiv für Molluskenkunde 150(1) juin 2021

Très technique, et peu dans le champ pratique des collectionneurs, ce numéro est entièrement consacré aux terrestres et bivalves du monde avec de nombreuses descriptions anatomiques, en particulier pour les terrestres de leurs parties intimes ; ils sont à ce niveau plus riches en variétés que les pauvres humains.

Iberus 39 2 juillet 2021

Toujours riche revue de nos confrères espagnols, elle contient : par C. Arias Avila la description de 8 nouvelles espèces de colomnelles des côtes péruviennes *Anachis mogolloni*, *Parvanachis bocapanensis*, *P. forcilli*, *Mitrella penai*, *M. caboblanquensis*, *M. humboldti* ainsi qu'un nouveau genre pour la *Urpiella thorssoni*. De quoi ravir les nombreux 'colombophiles'. L. Hoffmann, S. Gofas & A. Freiwald proposent une révision du genre *Anatoma* des monts sous-marins des Açores : ce sont des micro, non accessibles aux collectionneurs. Les photos SEM montrent leur grande richesse sculpturale. Encore plus technique, par D. Holyoak & co : une révision des terrestres de l'archipel des Berlengas (Portugal).

L. Hoffman, S. Gofas & A. Reewald étudient le genre *Anatoma* Woodward, 1859 qui peuple les monts sous-marins des Açores. Dans cette révision, les auteurs isolent trois nouvelles espèces probablement endémiques, qui, sous microscope, dévoilent une grande richesse dans leurs sculptures. A signaler aussi un gros travail de M. Zettler & L. Hoffmann sur les *galeommatoï-*

dea, petits bivalves sans coloration des côtes namibiennes. Les auteurs les sortent de l'anonymat et décrivent 4 nouvelles espèces. Pour spécialistes très avertis.

Noticiario 75 juin 2021

Magazine du club espagnol de malacologie.

Rédigé en espagnol, il contient des notules d'intérêt local mais qui témoignent de la grande activité de nos voisins.

American Conchologist 49(1) mars 2021

Contient un article bien détaillé de H. Lee, J. Cramer & al. sur le statut des *Gastrocopta gracilis* (Streki, 1810), petits terrestres pupiformes des rives des fleuves américains. Plutôt moches et difficiles à différencier. Leur étude demande une grande capacité de concentration et, diront certains, une aptitude à avoir un comportement inapproprié avec les mouches. D'abondantes et bonnes photos illustrent ce travail scientifique-ment impeccable.

S. Aiken & T. Eichhorst restent en contact avec une étude sur les Hydrobiidae. Une famille de micros riche en espèces dont un point d'eau pourrait être habité par une espèce endémique. Deux planches illustrent cette riche famille peu attirante et guère collectionnée.

Enfin J. Timmerman donne quelques conseils avisés jamais inutiles aux exposants lors des bourses.

American Conchologist 49(2) juin 2021

H. Lee, R. Houart et E. Vokes nous font d'intéressantes digressions historiques sur le *Murex brassica*.

S. Aiken présente deux excellentes planches en couleur sur les Rissoidae de Méditerranée.

Et surtout E. Garcia fait un intéressant rapport sur les mollusques ramenés par un unique trait de chalut dans le golfe du Mexique. 19 taxa furent ramassés en une fois sur fond vaseux. De ce fait, l'auteur pose la question d'une sous-estimation considérable de la malacofaune du secteur.

American Conchologist 49(3 sept 2021)

Outre des articles sur la vie des clubs, on remarquera un intéressant plaidoyer de Y. Terryn et S. Aiken pour les prises de vue apicales afin de différencier beaucoup de coquillages. Dans ce papier bien sûr, les auteurs se concentrent sur les térébres et répondent donc à mon observation précédente.

H. Lee, avec son érudition habituelle, pose la question de la validité du taxon par rapport au *Semicassis granulatum* (Born, 1778). L'auteur conclut à la séparation.

K. Martin fait d'intéressantes digressions sur l'évolution d'une population dans un système géographiquement fermé.

Conchylia 51(3-4) janv. 2021

Belle revue de nos collègues allemands.

H. Nordsieck décrit de nouvelles sous-espèces de *clausiliidae* : *Albinaria delvinensis thevesi*, *A. greeni amorosa* et *Car-*

nigera schuetti limbrunneri. Etude pour les amateurs pointus.

Pour rester dans les terrestres, H. Morrison & B. Schneider décrivent une nouvelle espèce de *Bothriembryon* (Pilsbry, 1894) : *B. cummingsi*, assez gros terrestre du Sud-Ouest australien malgré son air d'achatine. Les photos abondantes sont de bonne qualité.

D. Fehse s'occupe toujours de Cypraeidae fossiles et analyse du matériel venant du miocène indonésien et décrit deux espèces des genres *Naria* (Gray, 1837) et *Pustularia* (Swainson, 1840). L'auteur confirme la validité de *Naria agassizi* (Ladd, 1934). Les photos, quoi que de bonne qualité, montrent des coquilles qu'on ne peut juger que sur la silhouette générale et la forme de la dentition, d'où de nombreuses incertitudes et interprétations divergentes.

La raréfaction des découvertes d'espèces nouvelles de Volutidae pousse certains à "splitter" des espèces très polymorphes de nature. Concernant les volutes seul le genre *Lyria* dans la zone des -200 à -400 mètres présente encore un riche potentiel de découverte ?

Ici H. Morrison & B. Schneider donnent un nom au rang spécifique à une population d'exoptanda, antérieurement appelée simplement « Dwarf specimens ». Les auteurs mettent en évidence l'isolement génétique de cette population qu'ils nomment *Amoria austellus* ce qui rend acceptable leur proposition. Ils mettent aussi en autonomie des exemplaires d'aspect très gérontique de l'extrême sud-est australien qu'ils nomment *Amoria marshallorum* sans être convainçants.

A. Axel discute de la validité du taxon *Turbo roxas* Bozzetti 2019 et conclue à la synonymie avec les juvéniles du bon vieux *T. petholatus*.

Conchylia 52(1-2) août 2021

H. Morrison & B. Schneider republient leur description des espèces « aff. *exoptanda* » et décrivent plus précisément leur *Amoria Marschallotum* sans être persuasifs.

Les amateurs de Terrestres liront avec plaisir une belle étude d'H. Morrison sur les peu connus *Bothriembryon* Pilsbry, 1814. Ce sont d'assez grosses coquilles sans motif ressemblant à des achatines, vivant dans les landes du sud australien ; l'auteur en décrit 2 espèces nouvelles : *B. nanmbliia* et *B. shneideri*. Quatre belles planches illustrent le travail.

Tout les Cypraeistes liront avec plaisir l'étude très exhaustive de U. Erdmann sur la sous-espèce ouest de la *Mauritia gibba* Coen, 1949. C'est une étude très complète qui autorise l'auteur à décrire une nouvelle sous-espèce *Mauritia gibba vandammeni*. 4 planches en couleurs appuient sa démonstration. Outre d'autres articles tous bien faits mais d'intérêt plus marginal pour les collectionneurs, on retiendra un bon travail de D. Fehse sur les Trivia de L'Eocène : 42 pages leurs sont consacrées. Ce travail n'est donc pas résumable.

F. Lorenz décrit deux nouvelles espèces d'*Erronea* du nord de la Mer Rouge *Erronea amrali* et *Erronea corona*. Une bonne iconographie aide à se repérer dans ce maquis.

A remarquer aussi par A. Alf & N.N. Thach deux nouveaux *Hemifusus*. Les auteurs, après d'intéressantes considérations

sur le genre, décrivent *Hemifusus treudei* de Chine et *H. shuetti* de Taïwan.

Acta Conchylorum 30 juillet 2021

Revue allemande dépendante de la "Conchylia", ce numéro est quasi dédié aux Clausiliidae asiatiques de la sous-famille des *Phaedusinae*. On sera médusé devant le travail de bénédictin d'H. Noersiech qui a fait 13 planches de dessins à la main sur les sculptures aperturales de ces petites bêtes. La science est une ascèse !

Bulletin de la société Linnéenne de Bordeaux 155-48 (4) et 156-49(1)

Ce Bulletin ne concerne que rarement les coquilages mais demeure toujours passionnant à lire en matière d'entomologie et de botanique comme dans ces deux numéros.

Novapex hors série N° 14 mars 2021

Par R. Houart, C. Moe & C. Hen, c'est une véritable monographie sur les genres *Chicomurex*, Arakawa, 1964 et *Naquetia* Jousseaume, 1880. Les auteurs passent en revue 15 espèces attribuées à *Chicomurex* et 9 pour *Naquetia*, le tout appuyé par 29 pages en couleurs et un arbre génétique confirmant leur étroite parenté. Ce N° est un must indispensable pour les nombreux muricophiles.



Naquetia fosteri © Novapex

Novapex 22(1-2) juin 2021

R. Houart révisé les genres *Muricanthus* Swainson, 1840, *Hexaplex* Perry, 1810, *Muricanthus* Swainson, 1840, et *Phyllonotus*, Swainson, 1833. Les caractéristiques des genres sont précisées et plusieurs espèces sont réassignées, de belles planches de ces murex célèbres illustrent ce travail important de classification.

K. Fraussen avec C. Delongueville et R. Scaillet nous rafraîchissent avec une révision du genre *Anomalisipho* Dautzenberg & Fischer, 1912, Buccinidae des mers froides souvent difficiles à identifier mais K. Fraussen maîtrise parfaitement le sujet.

A signaler aussi une note sur une extension de la distribution de *Monophorus amicetiae* Romani, 2015 par C. Delongueville & R. Scaillet.



Anomalisipho martensi © Novapex

Argonauta monographie N° 2

C'est une magnifique publication de nos confrères Italiens. Numéro dévolu aux Achatinidae africains. Groupe bien connu et finalement peu étudié sous l'angle de la collection.

Ici, nous avons entre les mains ce qu'on appelle "un beau livre" : les photos des Achatines et de leurs environnements sont magifiques même si elles ne nous apportent pas de lumière nouvelle sur le genre. Un livre à offrir.

L'Associazione Malacologica Internazionale (AMI) de nos amis Italiens nous offre aussi une belle publication sur un sujet inattendu "les patelles oubliées de Nouvelle-Zélande"... Que ceux qui connaissent lèvent le doigt ! De belles photos et des références historiques sérieuses illustrent le propos.

Mailing Address: P.O. Box 230988, Encinitas, California 92023-0988

San Diego Shell Club

Founded in 1961, the San Diego Shell Club is a non-profit organization organized and operated exclusively for educational and scientific purposes and more particularly to enjoy, promote the study, and further the conservation of Mollusca and associated marine life. by both lectures, club meetings, and field trips. Our membership is varied and includes beginning collectors, advanced amateurs and scientists, divers, photographers, artists, and dealers.

The Festivus: A quarterly published, peer-reviewed publication, since 1970. Each issue of The Festivus includes articles on subjects related to malacology and shell collecting, as well as updates on Club events and book reviews.

Annual Membership Fees (Please select one)

- ☐ Domestic Electronic Version \$20
- ☐ Domestic Hard Copy Version \$30
- ☐ Outside the U.S. Electronic Version \$20
- ☐ Outside the U.S. Hard Copy Version \$50

Name

Family Members

Address

City State Zip Code Country

Phone Email

Main Interests

Please print and remit this Membership form to:

Bill Schramm, Treasurer
San Diego Shell Club
PO Box 230988
Encinitas, CA 92023

<http://www.sandiegoshellclub.com>



Club Conchylia

German Shell Collector's Club e.V.

Our journals:

-  **Conchylia**
-  **Mitteilungen**
-  **Acta Conchyliorum**

Yearly subscription rate: 50.- €

www.club-conchylia.de

Further information:

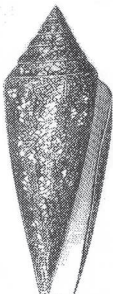
ROLAND HOFFMANN
Eichkoppelweg 14a
D-24119 Kronshagen
Germany / Allemagne
e-mail: club-conchylia@gmx.de



Quarterly devoted
to Malacology
Edited by the
Société Belge de Malacologie
[Belgian Malacological Society]
Founded in 1966

**Rue de Hermalle 113
B-4680 Oupeye – Belgium**

Subscription (yearly)
Belgium: 43 EURO
Other countries: 58 EURO
contact: vilvens.claude@skynet.be
Web site: <http://www.societe-belge-de-malacologie.be/>



GLORIA MARIS

A magazine dedicated to the study of shells.

Edited by the Belgian Society for Conchology,
organizers of the Belgium Shellshow

Subscription: Belgium: € 35 - The Netherlands: € 38
Other countries: € 45

Members account manager: M. Hansen, Markt 3, B 2290 Vorselaar Belgium
e-mail: Marc.Hansen@pandora.be

INTERVIEW D'UN COLLECTIONNEUR

L'interview d'un collectionneur met à l'honneur, dans chaque numéro, un collectionneur de l'AFC.

Cette rubrique a pour but de mettre l'adhérent au cœur de l'association et de mieux nous connaître.

Si vous souhaitez partager votre expérience avec les lecteurs, n'hésitez pas à revenir vers nous à l'adresse :

redaction@xenophora.org

Dans ce numéro, c'est **Jacques Pelorce** qui se prête au jeu.



Bonjour Jacques,

Peux-tu te présenter et nous parler de ta passion ?

Bonjour, je me présente, Jacques Pelorce, j'ai 72 ans et je suis retraité depuis une dizaine d'années. Je suis Cévenol de naissance mais depuis tout petit je vais à la mer, j'ai appris à marcher sur le sable de la plage de Palavas en 1950 ! Après mon service militaire et quelques années effectuées en Algérie après l'indépendance au titre de la coopération militaire puis civile, je me suis retrouvé à Nancy en Lorraine. En 1981 j'ai été envoyé en Guadeloupe où ma passion pour les coquillages a débuté. La Guadeloupe est une île magnifique avec des îles voisines superbes elles-aussi.

J'avais dans mes équipes un collectionneur passionné qui s'appelait Sichel et qui avait de très nombreux aquariums où il essayait d'élever des *Murex phillopterus*. La plongée sous-marine était pratiquement la seule activité que l'on pouvait pratiquer pendant nos heures de repos. La photographie sous-marine était très difficile à cette époque et coûtait très cher aussi il n'y avait que deux possibilités pour la plongée : les sportifs qui faisaient des plongées profondes et les naturalistes qui plongeaient moins profond pour voir la vie sous-marine. J'ai appris la plongée sous-marine avec des amis et pour but la collecte de coquillages. Après de nombreuses plongées infructueuses j'ai fini par trouver mon premier *phillopterus* malheureusement juvénile, Sichel me l'a pris et l'a élevé pendant près d'un an, puis il me l'a rendu avec un tour de plus et une taille adulte de 57 mm. C'était un des premiers spécimens qu'il était arrivé à garder vivant dans un aquarium. Il n'avait pas encore réussi à les faire se reproduire ce qui est arrivé un peu plus tard. Sichel travaillait sur ce *phillopterus* avec Dominique Lamy qui était devenu aussi un ami et qui avait lui aussi de très nombreux aquariums dans son garage. Ils ont réussi après plusieurs années d'efforts à faire se reproduire ce coquillage et à l'élever jusqu'à l'âge adulte faisant de cette espèce l'emblème de la Guadeloupe.

De retour en métropole en 1984, je m'installais au Grau du Roi où je participais à la création du club de plongée de la commune. Depuis je n'ai plus quitté cette commune que pour des voyages aux quatre coins du monde toujours orientés vers la collecte de coquillages.

J'ai plusieurs collections. La première est celle des Antilles et de l'Atlantique Ouest, la deuxième est celle de la Méditerranée

et de la côte nord-ouest africaine, j'ai aussi une collection de Columbelloidea du monde entier et diverses collections des espèces que j'ai ramené de mes voyages en Thaïlande, à Oman ou à Mayotte. En tout, je dois avoir environ 6 000 espèces différentes et près de 50 000 spécimens. Une majorité de ces spécimens et de ces espèces sont des coquilles millimétriques.

J'ai une pièce chez moi où j'ai toutes mes coquilles qui sont stockées dans deux meubles en bois avec des tiroirs et des tiroirs de classement de papiers de différentes hauteurs en acier ou en plastique. J'ai une armoire dans mon salon où j'ai disposé les grosses pièces de ma collection et un meuble dans l'entrée avec ma collection de columbelloidea (410 espèces sur les 900 décrites dans cette famille). Dans ma pièce, j'ai transformé l'armoire existante en bibliothèque pour accueillir les 5 600 livres, articles et revues qui constituent ma bibliothèque conchyliologique !!



Les coquilles sont stockées dans des tubes en verre ou des boîtes (ou des sachets) en plastique, suivant la taille des spécimens, avec une étiquette qui porte le nom de l'espèce, sa provenance et la date à laquelle elle a été prélevée. Pour les espèces millimétriques j'ai des gélules dans lesquelles je mets les spécimens avant de mettre la gélule dans le tube en verre avec l'étiquette.

J'ai commencé à chercher les espèces millimétriques (de taille inférieure à 2 centimètres voire 1 centimètre) quand je suis arrivé au Grau du Roi car sur nos côtes méditerranéennes en dehors de quelques grosses espèces qui sont pour la plupart pêchées pour la vente en poissonnerie, la grande majorité des espèces de notre littoral sont des espèces millimétriques. La récolte de ces espèces est très différente de la récolte à vue des grosses espèces, il s'agit d'une récolte par brossage à l'aveugle des substrats morts ou couverts par des débris, souvent sous les cailloux qu'il faut penser remettre en place après brossage, et ce n'est qu'après être revenu à la maison que l'on peut savoir si nous avons réussi une belle récolte ou non !! Le matériel est aussi très spécial puisqu'il s'agit d'une grosse brosse et d'un ceintre avec un sac ou un filet très fin pour éviter de perdre les petites espèces qui vont être attrapées par la brosse sans que l'on ait la moindre vision des coquilles. Pour cela, il faudra des heures chez moi avec l'aide d'une grosse loupe binoculaire pour arriver à trouver ces espèces qui sont souvent présentes en grand nombre, il n'est pas rare de récupérer plusieurs centaines de spécimens dans une seule récolte !



Laisse de mer Grau du Roi

Je suis en train de compiler tous les renseignements dans un fichier d'ordinateur Excel, c'est un travail énorme, j'en suis à la moitié environ de ma collection et à 3 100 espèces et 28 600 spécimens !

Pour ma bibliothèque j'ai là aussi un fichier Excel qui regroupe tous les articles classés par auteur et date de publication.

C'est mon ami Sichel qui m'a parlé pour la première fois de l'AFC et qui m'a incité à devenir un membre actif de notre association, par l'écriture d'articles, par l'organisation d'une bourse au Grau du Roi, il y a maintenant de nombreuses années.

J'ai eu la chance de faire la connaissance de Serge Gofas qui avait fait sa thèse de doctorat sur les gastéropodes du Golfe du Lion, c'est lui qui m'a ouvert les portes du Muséum de Paris. J'ai participé ensuite à plusieurs expéditions organisées par l'équipe du Muséum sous la direction de Philippe Bouchet en tant que plongeur chargé des récoltes en plongées bouteille (brossage,

suceuse). La première expédition, à laquelle j'ai participé, a eu lieu à LIFOU en Nouvelle Calédonie en 2000, puis Panglao aux Philippines en 2004, Santo au Vanuatu en 2006 et enfin Lavanono à Madagascar en 2010. Après j'étais devenu trop vieux et je n'ai plus participé aux expéditions suivantes du Muséum qui pourtant m'auraient intéressé puisqu'elles ont eu lieu en Guyane, Martinique et Guadeloupe, ma région préférée pour les coquillages, mais j'ai été invité deux fois à trier les spécimens récoltés lors des campagnes du Muséum à Besse en Chandesse dans le massif central.



En dehors des expéditions du Muséum, j'ai visité beaucoup de pays à la recherche de coquillages. Les petites Antilles ont été ma première destination, j'ai pu visiter l'ensemble des îles de l'arc Antillais depuis Grenade jusqu'aux îles Vierges Américaines y compris les plus petites comme Sombrero, l'île d'Aves ou Redonda. J'ai fait aussi des voyages sur le continent au Brésil, au Panama, au Nicaragua et à Cuba. J'ai fait plusieurs séjours au Sénégal avec Patrice Petit Devoize moniteur et professeur de biologie sous-marine, ancien Président de la section de biologie sous-marine de la FFESSM. Les deux derniers étaient consacrés au nettoyage des fonds sous-marins des filets perdus par les pêcheurs et qui continuent de pêcher pour rien !



Sénégal filets perdus

J'ai fait un voyage à Masirah au Sultanat d'Oman avec mon ami Franck Boyer, c'était le seul voyage consacré uniquement à la recherche des coquillages.

J'ai fait aussi quelques voyages avec des amis non collectionneurs en Thaïlande, à Mayotte, en Crète, en Turquie, à Malaga, en Bretagne.

Les plus belles pièces que j'ai collectées moi-même sont un

Timbelus phyllopterus de 76 mm Guadeloupe, un *Chicoreus spectrum* de 160,8 mm de St Vincent, un *Cittarium pica* de 125 mm de l'île d'Avès, un *Cymatium femorale* 163,8 mm St Martin et un *Pugilinia morio* de 202,8 mm de Dakar Sénégal.

Le fait de collecter moi-même des coquillages m'a permis de trouver des espèces non décrites et m'a donné l'envie de décrire moi-même ces espèces, le fait d'avoir participé aux expéditions du Muséum et des relations nouées à cette occasion avec les scientifiques m'a permis d'avoir des espèces nouvelles dans ma famille de prédilection : les Colombellidae.

J'en suis aujourd'hui à 54 espèces nouvelles décrites seul ou avec d'autres scientifiques ou collectionneurs dont 43 colombelles et 11 espèces d'autres familles (bivalves, cônes, raphitoma et espèces millimétriques). Ces espèces nouvelles proviennent du monde entier et 5 ont été trouvées sur les côtes françaises de la méditerranée qui est la région du monde la plus connue et la plus étudiée.

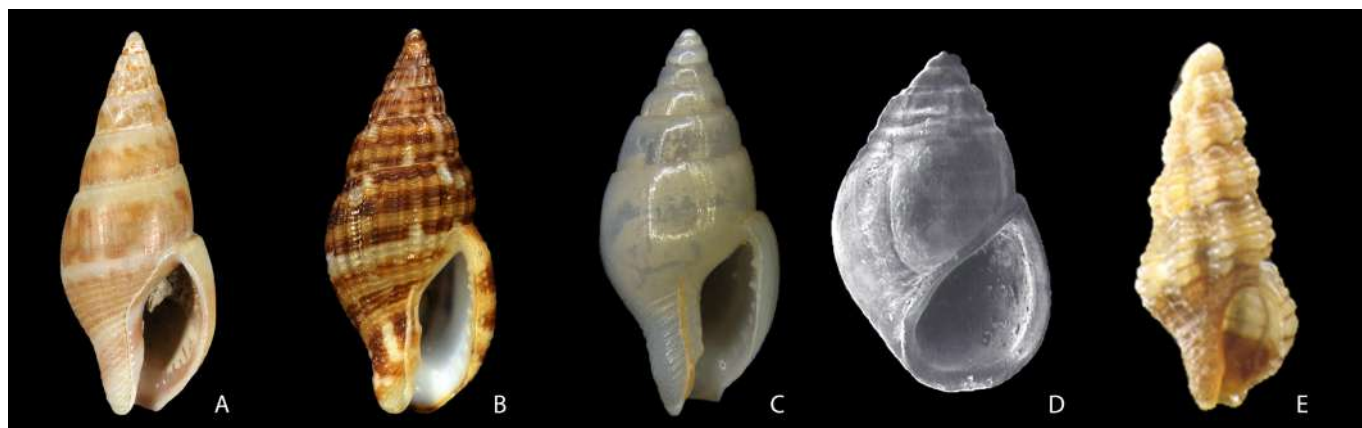
La collection de coquillages du Grau du Roi m'a permis de faire la connaissance de collectionneurs de la Côte d'Azur parmi lesquels André Hoarau, Dominique Horst, Gilles Devauchelle, Pierre Azuar sont devenus des amis avec qui nous travaillons pour la rédaction d'un livre sur les espèces méditerranéennes.

Pour ce qui est du matériel à emporter pour les voyages coquillages comme pour nettoyer les coquillages je vous conseille de lire l'interview de Cedric Simbille dans le Xeno N°170 d'avril 2020, je suis entièrement d'accord avec lui et je ne pourrai pas dire autre chose.

Merci Jacques pour ce partage d'expérience, à très vite !



Timbelus phyllopterus de 57 et 76 mm, Guadeloupe



A - *Cosmioconcha costattenuata* Pelorce, 2017

B - *Falsuszafrona pseudopulchella* Pelorce, 2020 holo 9,6 mm

C - *Mitrella vitrea* Pelorce, 2020 holo 5,6 mm

D - *Plagyostila senegalensis* Rolan & Pelorce, 2002

E - *Chauvetia pelorcei* Oliver & Rolan, 2008

PETITE ANNONCE

Le 31 mars 2020, Jean-Jacques Perdreau nous quittait pour rejoindre le Paradis des Strombidophyles. Sa collection est dispersée, il reste de nombreuses coquilles à acquérir, certaines en lot, d'autres à l'unité.

Pour ceux qui souhaiteraient se procurer quelques coquilles, n'hésitez pas à contacter Jack Basset, une liste est disponible.

Quelques coquilles seront également présentées à la Mini-Bourse de Paris en Janvier.

Coordonnées Jack Basset :
e-mail : jackbasset@free.fr
06 25 06 69 36



32^{ÈMES} RENCONTRES INTERNATIONALES DU COQUILLAGE

INFORMATIONS PRATIQUES

Quand ?

26 et 27 Mars 2022

Où ?

Centre Culturel
Place des Martyrs de Châteaubriant
CHELLES, 77500 France



Horaires d'ouverture au public :

- Samedi : de 09h00 à 18h00
- Dimanche : de 10h00 à 17h00



Tarif visiteur :

- Gratuit pour les moins de 18 ans.
- Entrée 2€ le samedi (sauf membres AFC).
- Gratuit le dimanche.

Inscriptions Exposants :

- Réservés aux adhérents AFC
- Tarif : 60€ la table de 1.20x0.80 m
- Remplir le formulaire en ligne :
<http://www.xenophora.org/fr/ric/reservation.php>

Hôtels

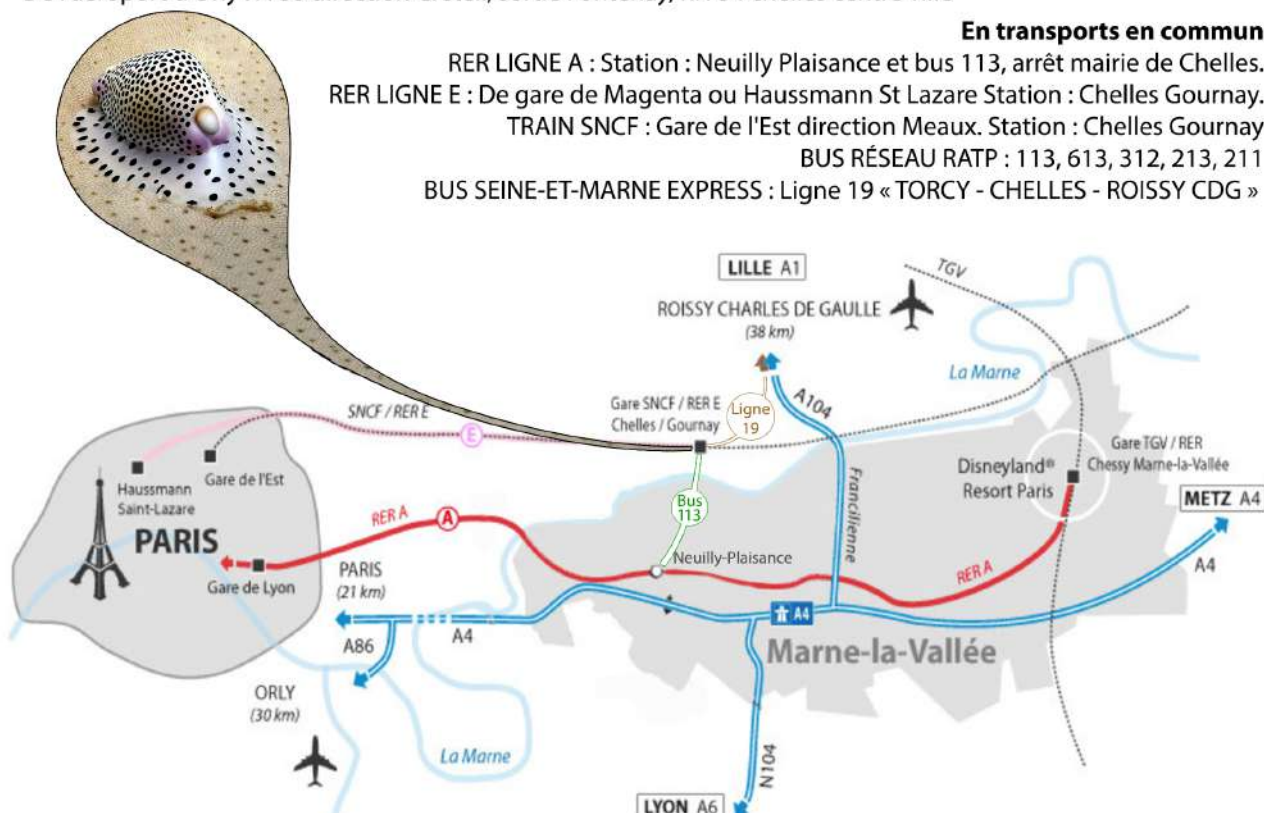
CITY RESIDENCE CHELLES
CAMPANILE MARNE LA VALLEE-CHELLES
MONDHOTEL CHELLES
COMFORT HOTEL
IBIS BUDGET MARNE LA VALLÉE CHELLES

En voiture

De Paris porte de Vincennes : RN 34 direction Chelles
De Paris porte de Bercy : A 4 direction Metz sortie Chelles
De l'aéroport Roissy Charles de Gaulle : A 104 direction Marne la Vallée, sortie Chelles, CD 34 Chelles centre-ville.
De l'aéroport d'Orly : A 86 direction Créteil, sortie Fontenay, RN 34 chelles centre ville

En transports en commun

RER LIGNE A : Station : Neuilly Plaisance et bus 113, arrêt mairie de Chelles.
RER LIGNE E : De gare de Magenta ou Haussmann St Lazare Station : Chelles Gournay.
TRAIN SNCF : Gare de l'Est direction Meaux. Station : Chelles Gournay
BUS RÉSEAU RATP : 113, 613, 312, 213, 211
BUS SEINE-ET-MARNE EXPRESS : Ligne 19 « TORCY - CHELLES - ROISSY CDG »



Toutes les informations sur le site de l'AFC : http://www.xenophora.org/fr/ric/ric_info.php
Pour toute question : boursedeparis@xenophora.org

ÉCHO... QUILLAGES

Nous rappelons à tous les exposants de nos Bourses que l'affichage du prix des coquillages est OBLIGATOIRE

PARIS

23 Janvier
2022

26^{ème} Mini-Bourse
Dimanche 23 Janvier 2022 de 9h à 16h à la Salle
des Deux-Moulins,
185 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris
Renseignements :
Eric Monnier
ericm2007@hotmail.fr 06 20 27 08 36

FLOIRAC (33)

5 et 6 Mars
2022

Samedi 5 Mars et Dimanche 6 Mars 2022, de 10h
à 18h
UCL Maison du sport et de la culture
4 avenue Camille Pelletan, 33270 Floirac
Renseignements : 05 56 32 75 65 (Mardi et Jeudi
de 9h à 12h)

LA GARDE (83)

5 et 6 Mars
2022

26^{ème} Salon du coquillage de collection
Samedi 5 Mars de 9h à 12h puis de 14h à 18h et
Dimanche 6 Mars de 9h à 17h,
Salle Gérard Philipe, Avenue Charles Sandro
83160 La Garde du Var
Renseignements : Jean Marie COLIN
jmniloc@orange.fr 04 94 21 16 76
<http://expocoq.lagarde.monsite-orange.fr/>

CHELLES (77)

26 - 27 mars
2022

32^{èmes} Rencontres Internationales du Coquillage
Samedi 26 Mars 2022 de 9h à 18h et Dimanche
27 Mars 2022 de 10h à 17h
Centre culturel
Place des Martyrs de Châteaubriant
77500 Chelles
Renseignements : Olivier IMBERT
boursedeparis@xenophora.org

SERVIAN (34)

7 Mai
2022

2^{ème} Bourse-Exposition de Coquillages
Samedi 7 mai 2022 de 9 h à 18 h
(Installation possible dès le vendredi après-midi)
Salle la Parenthèse 34290 Servian (proche de
Béziers).
Renseignements :
Philippe Pierrot VACHON
pvachon13@gmail.com 06 16 68 53 94



**26^{ème} SALON
DU COQUILLAGE
DE COLLECTION**

ACHATS - VENTES - ECHANGES



LA GARDE. 5 et 6 Mars 2022
Salle Gérard Philipe
Association Française de **Conchyliologie**
Méditerranée

CONTACT : Site web : expocoq.lagarde.monsite-orange.fr

Samedi 7 mai 2022
Salle la Parenthèse - Servian
de 9h à 18h - entrée libre - parking

**2^e Bourse-Exposition
de coquillages**

**A.F.C. Occitanie
Sud de France**



Installation possible dès le vendredi - Contact :
+33 6 16 68 53 94 - pvachon13@gmail.com
+33 6 42 89 84 40 - jc.conidae@gmail.com

Bourse - Exposition de Coquillages



**05 et 06
Mars 2022**

10h00-18h00

UCL Maison du sport et de la culture
4 avenue Camille Pelletan
33270 FLOIRAC
Renseignements : 05.56.32.75.65
Permanences les mardis et jeudis de 9h à 12h

Achats - Ventes
Echanges - Expertises

Entrée gratuite

32^{èmes} RENCONTRES INTERNATIONALES DU COQUILLAGE

26 et 27 mars 2022

Centre Culturel

Place des Martyrs de Châteaubriant

77500 CHELLES

(à 20 km de PARIS)

Entrée 2 € (sauf membres AFC)

le samedi de 9 à 18 heures

Entrée libre le dimanche de 10 à 17 heures



Association Française de Conchyliologie
www.xenophora.org